

LA DIRECTION



V I L L E D E
G E N È V E

Madame Maria CASARES
Présidente
Commission de la cohésion sociale

Genève, le 5 octobre 2010

Objet projet de budget 2011 – questions posées lors de la commission de la cohésion sociale

Madame la présidente, chère Madame,

SK/sp Je reviens à la commission du 23 septembre écoulé et vous communique, pour transmission à vos membres, les réponses que vous attendez du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

DIRECTION ET SUBVENTIONS

- **312 (p. 113)**
Expliquer la diminution des frais d'énergie de CHF 41'570.- et pourquoi certaines années, les frais de chauffage/énergie sont centralisés ou au contraire, imputés au service
réponse suivra dans les meilleurs délais
 - **Envoyer l'estimation des retombées économiques des Fêtes de Genève**
réponse suivra dans les meilleurs délais
 - **Envoyer le contrat de prestations Ville de Genève – Genève Tourisme**
réponse suivra dans les meilleurs délais
 - **Rapport d'activité de l'Association d'informations et d'enseignement des Droits de l'Homme et Gipri**
annexe 1
- CIFEDHOP** Le Centre d'enseignement des droits de l'homme
annexe 2
- EIP - Ecole Instrument de Paix**
annexe 3
- CODAP**
annexe 4

CIFEDHOP

annexe 5

Détails de Antiracisme en 2010

Bénéficiaire	Montant accordé
A La Vista Communication sociale	5'000.00
Le Gai savoir	15'000.00
Association Hétérographe	5'000.00
	25'000.00

Diverses actions sociales en 2010

Bénéficiaire	Montant accordé
Chaîne du bonheur	3'000.00
Fondation Au Cœur des Grottes	20'000.00
Amis de la rue Tschumi	1'000.00
Espace Musical	4'000.00
Nomadbikefamily	1'000.00
Université Ouvrière de Genève	5'000.00
École des Parents	5'000.00
AMAmusique	5'000.00
Association l'Expérience	5'000.00
Association Mesemrom	5'200.00
Société des associations italiennes de Genève	2'574.00
Heart for India Foundation	3'500.00
Le Métathéâtre	12'000.00
Agape	4'500.00
Vivre avec le 3e âge	5'000.00
Association Partage	6'500.00
Association Stop Suicide	5'000.00
Association Insieme	15'000.00
Centre genevois de volontariat	12'000.00
Association genevoise des amis du Salève	1'000.00
Centre de contact Suisses-Immigrés	20'000.00
Association suisse des Amis du Dr. J. Korczak	30'000.00
L'emiliE	5'000.00
KidsGenève	5'000.00
Viol-secours	5'000.00
Espace Rousseau	10'000.00
Fédération genevoise des clubs d'ainés et associations seniors	4'000.00
Association Phasma	10'000.00
Zanco	8'000.00
Espace Fusterie	4'000.00
	222'274.00

Premier rapport intermédiaire (Vers l'Intégration et l'Autonomie) VIA
annexe 6

Le surcoût lié au nouveau statut du personnel, par service ou par département
Selon la Direction des ressources humaines, ce surcoût ne peut pas être calculé de manière précise. Le budget a été adapté au plus près des mécanismes salariaux applicables au 1^{er} janvier 2011.

L'écart dans la prévoyance professionnelle entre budget 2010 et budget 2011

En ce qui concerne l'écart sur la prévoyance professionnelle, je n'ai pas le projet de budget sous les yeux mais cela provient du fait qu'à l'avenir tous les collaborateurs seront inscrits à une caisse de pensions. Vous trouverez cela à l'article suivant :

Prévoyance professionnelle	Modifié : Tous les membres du personnel doivent être affiliés à une institution de prévoyance.	Art. 82 Statut : les fonctionnaires sont affiliés à la CAP.	Art. 55 Statut et 78 REGAP : le Conseil administratif désigne la caisse de prévoyance à laquelle sont affiliés les membres du personnel qui ne peuvent pas l'être auprès de la CAP (les conditions d'engagement ne sont pas adaptées à un plan de primauté de prestations) : - personnes au bénéfice d'un CDD dont l'ancienneté en VdG est inférieure à 24 mois ; - personnes rémunérées à l'heure - personnes rémunérées à la tâche - apprentis - stagiaires Art. 115 al. 12 Statut : des négociations seront ouvertes avec les organisations représentatives du personnel dans un délai d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur du présent statut concernant un plan de prévoyance adapté aux membres du personnel à temps partiel qui ne peuvent être affiliés à la CAP au sens de l'article 55 alinéa 2.
-----------------------------------	--	--	---

— DELEGATION A LA PETITE ENFANCE

Contrat cadre pour l'accueil familial de jour rédigé par la commission social - jeunesse de l'Association des communes genevoises.

Selon le projet de loi récemment déposé par le Conseil d'Etat (PL 10710), il est dit que ce contrat sera rédigé par le Canton (art.10, al. 8).

Le document ci-joint risque donc d'être modifié, annexe 7

— ECOLES

Système de rémunération des patrouilleuses scolaires

Les patrouilleuses scolaires sont des employées régulières de la Ville. Elles travaillent en moyenne 10 heures hebdomadaires et au maximum 50 heures par mois. En tant

qu'employées régulières elles sont maintenues au-dessous du seuil LPP. Cette situation devrait évoluer avec le nouveau statut du personnel.

Concernant leur salaire, voir le tableau annexé, annexe 8

Liste des prestataires privés pour le nettoyage des préaux d'école et montant des contrats

annexe 9

Ligne 318

détails des expertises effectuées par des tiers dans la cellule périscolaire

La somme de CHF 40'000.-- qui figure sous la rubrique liée au domaine périscolaire, ligne 318500 (50035799) permet de régler les frais d'honoraires du chargé d'affaires breveté que le service des écoles mandate.

Ce montant représente un forfait pour la prestation, qui consiste à faire les démarches auprès des débiteurs pour le paiement des dettes relatives aux coûts des repas scolaires non payés. Il comprend également les frais de procédure auprès de l'office des poursuites. Cette procédure peut aller jusqu'au jugement, aboutissant soit à un acte de défauts de biens (ADB), soit au règlement de la dette par le débiteur.

Subvention des classes vertes et camps

La participation aux frais des courses d'école et camps se trouve sous la rubrique 317040 pour un montant au Projet de Budget 2011 de CHF 380'954.--.

Les aides directes aux parents (CHF 75.- par enfant) sont sous la rubrique 366.

Les montants attribués pour les courses et camps sont les suivants :

Degrés	Excursions scolaires	Classes blanches ou vertes – Camps
Cl spécialisées	370.--	370.--
1 ^E	230.--	
2 ^E		
1P		
2P	370.--	600.--
3P	500.--	
4P		
5P		
6P		

Cette ligne n'a pas évolué depuis plus de vingt ans. Le service reçoit de plus en plus de demandes de complément de la part des écoles, notamment concernant le financement des camps.

— SEVE

Liste des prestataires privés pour le nettoyage des parcs et montants des contrats 2010

annexe 10

Montant annuel disponible au budget pour l'entretien du mobilier urbain dans les parcs

annexe 11

Coût annuel de l'entretien des arbres dans le Parc Baud-Bovy.

Le coût annuel de l'entretien des arbres dans le Parc Baud-Bovy par des tiers se monte à CHF 30'000.--.

Ligne 318

Détails des expertises effectuées par des tiers et honoraires divers

annexe 12

Ligne 301

Expliquer la diminution du traitement du personnel

Le budget représente l'état actuel, soit une "photographie" de la situation au mois d'avril de chaque année, en l'occurrence 2010 pour le projet de budget 2011.

L'écart entre le budget 2010 et le projet de budget 2011 est dû aux faits suivants :

- 2 postes ont été prêtés (1 CJB et 1 au FUN) et ne figurent donc pas au projet de budget du SEVE;
- Les postes vacants figurant au budget, non pas sur une base effective, mais sur la base de la classe médiane, annuité 4 de l'échelle des traitements. Il y a donc, pour la plupart des postes, une réduction par rapport au positionnement salarial effectif au moment où le titulaire a terminé ses rapports de service.

Au 1^{er} avril 2010, le SEVE disposait de 11 postes vacants, la plupart étant en cours de processus de recrutement.

— POMPES FUNEBRES

Ligne 318

Emoluments pour l'établissement de documents officiels.

L'augmentation budgétaire est justifiée en prévision de l'établissement des plans (dans le cadre du géporéférencement) des cimetières de Châtelaine, du Petit-Saconnex et de Plainpalais qui doivent être effectués, afin de compléter ceux de Saint-Georges.

Pour mener à bien cette tâche nous sommes obligés de faire appel à un intervenant externe.

Liste des prestataires privés

Atiks SA

nettoyage des locaux administratifs, sis aux Eaux-Vives ==> anciennement compétent la CMAI.

Securitas

permanences téléphoniques entre 23 h.00 et 6 h.00 en vue de filtrer les appels destinés au personnel de permanence chargés de l'organisation des obsèques.

En ce qui concerne l'entretien de tombes dans les cimetières, ils sont effectués soit directement par les familles, soit par des tiers (horticulteurs privés), mais uniquement à la demande et au choix des familles et payés directement par ces dernières. Selon l'article 70 du règlement des cimetières, du crématoire et du columbarium, ces entreprises sont tenues de désigner les tombes qu'elles entretiennent au moyen d'une marque spéciale permettant de les identifier et doivent remettre au service des pompes funèbres une liste mensuelle des tombes dont l'entretien ou l'arrosage leur a été confié ou retiré.

Ces entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation d'exercer dans les cimetières municipaux qui leur est délivrée par le CA. Il s'agit de : SIMEONI, GAUD, VIDONNE, RODRIGUES et ETHENOZ.

Par ailleurs, le service gère un système vieux comme Hérode concernant l'entretien d'une dizaine de tombes.

A l'époque certaines familles avaient versé aux pompes funèbres un montant destiné à couvrir les frais de fleurissement (qui sont effectués par des horticulteurs externes : Ethenoz, Vidonne, Briffod, Rodrigues). Une fois par année ces entreprises adressent leur facture au service qui les acquitte par le biais de ce "faux fonds" (cpte 313460). Au 31.12.2009 il restait environ CHF 30'000.--.

— SERVICE SOCIAL

Ligne 391 – différence de CHF 68'296.--

Cette position correspond à des comptes compétents.

En ce qui concerne le service social, cela correspond, principalement, à des locaux mis à disposition par la GIM. Les principales différences d'imputations entre le budget 2010 et 2011 entraînant l'écart de charges sont :

- les loyers des locaux du Club d'aînés – Espace quartier des Minoteries qui malgré un bail daté de 1977 n'avaient jamais été imputés au SSVG. Cette erreur a été corrigée pour le budget 2011 soit une augmentation des loyers imputés de CHF 129'576.--.
- les loyers de 2 des appartements de l'ULT. Ces appartements en cours de rénovation ne sont plus mis à disposition de l'Unité de Logement Temporaire par la Gérance Immobilière Municipale. La disparition de ces deux appartements entraîne une diminution des loyers imputés au secteur exclusion du SSVG de CHF 50'748.--.
- les loyers des salles communales lors de leur utilisation par le secteur de l'action communautaire. Le budget 2011 a été adapté à la réalité des comptes 2009, soit une diminution du budget de CHF 3'900.--.

Ligne 318

Détail des comptes « honoraires divers » (318390) et « expertises effectuées par des tiers » (318380)

Ces deux comptes représentent des frais d'études ou d'expertises, notamment :

- Mandat sur l'évaluation du fonctionnement des Club d'aînés situés en Ville de Genève
- Etude sur les aides financières (avenir des prestations sociales)
- Mandat sur le bénévolat (mise en œuvre des recommandations de l'étude menée sur le bénévolat et organisation d'actions dans le cadre de l'année européenne du bénévolat)
- Mandat au Centre genevois du volontariat concernant la plateforme contre l'exclusion (mandat pour l'organisation d'une formation destinée aux bénévoles des structures membres du forum contre l'exclusion et qui sont en contact direct avec les bénéficiaires)
- Enquête bisannuelle concernant les usagers des Clubs sociaux (secteur exclusion)
- Fête des voisins
- Mandat de formation spécifique concernant l'action « impôts »

- Mandat concernant l'organisation des « Paroles aux quartiers »
- Participation à l'organisation du colloque de la petite enfance
- Mandats liés aux Contrats de quartier
- Etude concernant la mise en place de permanences d'information sur des thématiques sociales telles que l'assurance-maladie, les prestations sociales etc.

Je vous souhaite bonne réception de ces informations et vous prie d'agréer, Madame la présidente, chère Madame, mes salutations distinguées.



Sami KANAAN
Directeur

Annexes mentionnées.

Copie : Monsieur Manuel TORNARE, Conseiller administratif
Madame Carine BACHMANN, directrice adjointe
Madame Isabelle ROCH-PENTUCCI, administratrice
Monsieur Jérôme FAAS, conseiller de direction

¹ Diffusion par Madame Maria CASARES

¹ Simon BRANDT, Christophe BUEMI, Sandrine BURGER, Corinne GOEHNER-DA CRUZ, Silvia MACHADO, Anne MORATTI JUNG, Georges QUELOZ, Pascal RUBELI, Alexandra RYS, Odette SAEZ, Armand SCHWEINGRUBER, Alpha DRAME, Vera FIGUREK, Olivier TAUXE

Annexe 1
Cohésion
sociale



CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION A L'ENSEIGNEMENT
DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA PAIX

RAPPORT D'ACTIVITE 2009

INTERNATIONAL TRAINING CENTRE ON HUMAN RIGHTS AND PEACE TEACHING

CENTRO INTERNACIONAL DE FORMACION PARA LA ENSEÑANZA
DE LOS DERECHOS HUMANOS Y LA PAZ

Adresse : 5, rue du Simplon, 1207 Genève. Tél. : 022 736 44 52 - Fax: 022 736 48 63

Site internet : cifedhop.org - courriel : cifedhop@mail-box.ch

I. FORMATION

Depuis 27 ans, le CIFEDHOP organise, chaque année à Genève, des sessions internationales de formation à l'éducation aux droits de l'homme et à la paix. Ces sessions annuelles permettent aux éducateurs, enseignants, pédagogues, responsables d'ONG, experts gouvernementaux et non gouvernementaux de se rencontrer et d'échanger dans le but de produire des savoirs et développer des pédagogies visant à promouvoir le respect des droits et des libertés fondamentales.

Le CIFEDHOP a organisé, en mai et en décembre 2009, à Genève, deux sessions internationales de formation à l'EPU à l'attention des acteurs de l'éducation et de la société civile¹.

Le CIFEDHOP tient également des sessions de formation régionales et nationales en Afrique, en Amérique du Nord et du Sud, en Europe, ainsi que dans le monde arabe. La diffusion des travaux réalisés respectivement par les sessions internationales régionales et nationales est assurée par la publication des Collections *Thématiques* et *Perspectives régionales*.

Le CIFEDHOP a organisé, en novembre 2009, au Burkina Faso (Ouagadougou) et, en décembre 2009, au Mali (Mopti) deux sessions nationales de formation à l'éducation aux droits de l'homme et à l'EPU².

1.2. Les sessions internationales de formation à Genève

Les 2e et 3e sessions se sont tenues à Genève en mai et en décembre 2009 à l'ONU et à la Maison des Associations. Elles ont été placées sous les auspices de la Direction du développement et de la coopération (DDC), de la République et Canton de Genève et de la Ville de Genève. Elles se sont déroulées en deux langues - française et anglaise - et ont comporté 35 heures de cours et d'ateliers pédagogiques chacune.

Objectifs et programmes

Les objectifs des deux sessions de formation visaient à former les acteurs de l'éducation et de la société civile à l'EPU du Conseil des droits de l'homme.

Inauguration

Les sessions internationales ont été inaugurées à l'ONU et à la Maison des Associations, à Genève, par :

- M. Guy-Olivier Segond, Président du Conseil de fondation du CIFEDHOP.
- Mme Muriel Berset, Ministre des Droits humains et des Affaires humanitaires, Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies.
- Mme Fabienne Bugnon, Directrice, Office des droits humains, Genève.
- M. André Klopmann, Chargé des ONG internationales, Genève.
- Mme Monique Prindezis, Directrice du CIFEDHOP.

¹ Voir : Rapports sur les sessions internationales de formation.

² Voir : Rapports sur les sessions régionales et nationales de formation.

Participants

27 participants issus d'institutions scolaires, d'universités et d'ONG nationales et/ou régionales originaires des 13 pays suivants ont participé aux deux sessions : Australie, Burkina Faso, Canada, Congo (RDC), Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Haïti, Kenya, Maroc, Qatar, Sénégal et Suisse.

Evaluation

Les participants ont exprimé une grande satisfaction concernant la méthodologie utilisée pour comprendre l'EPU, sa portée et ses enjeux, le dynamisme des intervenants et la qualité de leurs présentations, les activités pédagogiques et le partage d'expériences, les publications du CIFEDHOP ainsi que les documents relatifs au Conseil des droits de l'homme qui ont été rassemblés dans un CDROM.

1.3. La session de formation au Mali

A la demande de ses partenaires au Mali (Académie d'enseignement de Mopti et des ONG locales EIP et Eveil), le CIFEDHOP a organisé, en décembre 2009, à Mopti, une session de formation.

Participants

19 enseignants et éducateurs de l'Académie de Mopti ont participé à la Session.

Evaluation

Les participants ont exprimé leur satisfaction concernant les cours et les ateliers, le dynamisme des intervenants et des animateurs, la qualité et la quantité de documentation qui leur ont été apportées, les approches pédagogiques d'enseignement et de transmission du droit.

1.4. La session de formation au Burkina Faso

Le CIFEDHOP a répondu favorablement à la demande de ses partenaires locaux (EIP-Burkina et MBDHP) pour l'organisation d'une quatrième session de formation sur l'éducation aux droits de l'homme et à l'EPU à l'attention des enseignants de l'éducation formelle et non formelle.

Participants

18 enseignants et formateurs de formateurs en provenance de plusieurs régions du Burkina Faso ont participé à la session. Ils ont été sélectionnés sur la base des activités réalisées en 2008.

Evaluation

Les participants ont exprimé leur satisfaction concernant les travaux en groupes et les ateliers, le dynamisme des intervenants et des animateurs, la qualité et la quantité de documentation qui leur ont été apportées, les approches pédagogiques d'enseignement et de transmission du droit.

II. AUTRES ACTIVITES

Le CIFEDHOP a été sollicité dans de nombreuses réunions intergouvernementales (ONU, UNESCO, Conseil de l'Europe, Organisation internationale de la Francophonie) et non gouvernementales pour parler de son travail de formation de formateurs dans le domaine de l'éducation aux droits de l'homme et présenter ses publications.

Il a travaillé en étroite collaboration avec les membres du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, et plus particulièrement avec le Professeur Emmanuel Decaux chargé de la rédaction du projet de *Déclaration sur l'éducation et la formation dans le domaine des droits de l'homme*, qui sera soumis au Conseil des droits de l'homme en mars 2010³.

2.1. Publications

Les publications du CIFEDHOP sont largement diffusées dans le monde et rencontrent un réel succès. Elles constituent un matériel de référence apprécié dans le domaine juridique et pédagogique et aident enseignants, éducateurs et ONG à développer des activités de sensibilisation, de promotion et d'éducation aux droits de l'homme dans leurs pays. Elles sont distribuées gratuitement aux ONG et aux gouvernements lors des séances du Conseil des droits de l'homme par le Welcome Desk.

Ont été publiés à ce jour :

14 numéros de la Collection *Thématique*.

3 numéros de la Collection *Perspectives régionales : Vues d'Afrique*.

1 étude sur *Les fondements juridiques de l'éducation aux droits de l'homme en droit international* (français, anglais, espagnol).

2.2. Développement des technologies de l'information et de la communication (TIC)

a) Refonte du site internet

Mis en ligne en 2007 avec son propre nom de domaine, le site du CIFEDHOP a été entièrement revu et actualisé pour être lancé le 10 décembre 2009, à l'occasion de l'anniversaire de l'adoption de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Il comprend :

- une nouvelle charte graphique ;
- une navigation plus fonctionnelle permettant un meilleur repérage des thèmes et des contenus grâce à une barre de menus ergonomique et à l'insertion d'un fil d'Ariane ;
- un accès à de nouvelles publications numérisées, y compris les premiers numéros de la collection *Thématique* ;
- une iconographie entièrement revue qui rapproche la symbolique par l'image de la réflexivité par le texte ;
- un accès immédiat à toutes les nouveautés par l'abonnement gratuit à un flux RSS ;
- une plateforme interactive.

b) Plateforme interactive

L'émergence du Web 2.0, qui se caractérise par l'interaction entre les internautes et le développement des réseaux sociaux, témoigne des nouveaux besoins et tendances auxquels le CIFEDHOP a voulu répondre en s'adjoignant une plateforme interactive (<http://epu-upr.org/>). Celle-ci est consacrée au suivi de l'Examen périodique universel (EPU) afin d'assurer une large diffusion de l'information et un suivi évaluatif des actions entreprises dans le cadre de cette nouvelle procédure onusienne.

³ Voir : Contributions du CIFEDHOP, Genève, 2009

La vocation de cet espace est de fournir un lieu d'échange où les acteurs de la société civile et de l'éducation peuvent présenter et partager leurs expériences de suivi de l'EPU en :

- fournissant des informations pratiques sur l'EPU pour les milieux éducatifs ;
- présentant ces informations dans un format utilisable par les milieux éducatifs (éducation formelle et non formelle).

III. SUBVENTIONS

Le CIFEDHOP a reçu pour ses programmes et ses publications des subventions en provenance de :

- la Direction du développement et de la coopération (DDC), Berne ;
- la République et Canton de Genève ;
- la Ville de Genève ;
- la Loterie romande.

Ce soutien lui a permis :

- d'organiser les sessions de formation à Genève, à Mopti et à Ouagadougou ;
- d'offrir des bourses aux enseignants de pays défavorisés ;
- de publier et de diffuser ses publications dans le monde ;
- d'étendre son réseau d'enseignants des droits de l'homme ;
- de rénover son site internet et d'y ajouter une plateforme de suivi sur l'EPU.

IV. AUTRES SOUTIENS

Le CIFEDHOP continue de bénéficier d'un appui important en matière de documentation de la part de l'ONU (Haut Commissariat aux droits de l'homme), de l'OIT, du Conseil de l'Europe, du HCR, de l'UNICEF, de l'UNESCO, du CICR et de nombreuses ONG.

Une autre forme de soutien est constituée par la participation bénévole à nos sessions internationales de fonctionnaires d'organisations internationales et non gouvernementales spécialisés, de syndicats d'enseignants, de professeurs d'universités (notamment la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de Genève) et d'enseignants expérimentés.

V. SECRETARIAT

Le secrétariat général du CIFEDHOP (organisation des sessions, recherche de financement, publications et représentation auprès des institutions intergouvernementales et non gouvernementales) a été assuré par Mme Monique Prindezis et, à temps partiel, par Mme Gisella Cellina. M. Yves Lador a élaboré les programmes des sessions et préparé les documents de cours.

Par ailleurs, les membres du réseau travaillent à titre bénévole en étroite collaboration avec le secrétariat.

VI. CONSEIL DE FONDATION

Le Conseil de fondation du CIFEDHOP s'est réuni le 31 mars 2009. Il a adopté les comptes et le rapport d'activité 2008, le budget et le programme d'activité 2009.

VII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les effets démultiplicateurs des activités du CIFEDHOP sont considérables et contribuent au rayonnement de la Genève internationale et de la Suisse dans le monde. Le CIFEDHOP entend poursuivre, à Genève, la tenue de ses sessions internationales annuelles et la diffusion de ses travaux auprès des organisations intergouvernementales, des ministères de l'Éducation et des ONG.

Il entend également poursuivre la tenue d'autres sessions régionales et nationales développées depuis 1988, notamment en Afrique, en Amérique du Sud, en Asie, en Europe centrale et orientale, ainsi que dans le monde arabe.

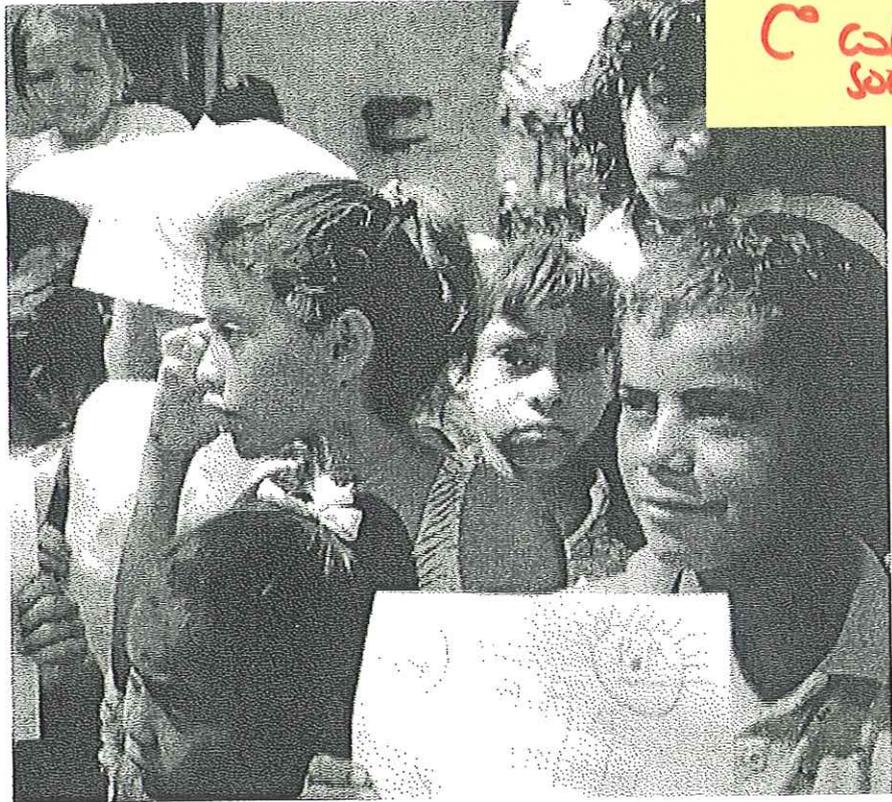
Des soutiens financiers plus importants que ceux obtenus en 2009 s'avèrent indispensables pour la poursuite des activités de formation du CIFEDHOP et lui assurer un développement pérenne.

Nous remercions les donateurs pour leur soutien moral et financier, et plus particulièrement la DDC, l'Etat et la Ville de Genève ainsi que la Loterie romande.

Rapport d'activité

2009

Association mondiale pour L'Ecole instrument de paix
S c h o o l s f o r P e a c e
E s c u e l a i n s t r u m e n t o d e P a z



Annexe 2

Coaching sociale

eip

Association mondiale pour l'Ecole instrument de paix (EIP)

Adresse : 5, rue du Simplon, 1207 GENEVE
Téléphone: (+41-22) 735.24.22 Fax: (+41-22) 736 48 63

Site internet : portail-eip.org - Courriel : eip-ge@vtxnet.ch



RAPPORT D'ACTIVITE 2009

I. PROMOTION DE L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME, À LA PAIX ET À LA CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE

L'Association mondiale pour l'École instrument de paix (EIP) contribue activement à la promotion des droits de l'homme, de la paix et de la citoyenneté démocratique car il est dans l'intérêt supérieur des sociétés de faire reculer les frontières de l'exclusion et d'assurer l'égalité en droit sans discrimination.

Les activités de l'EIP visent à une intégration effective des droits de l'homme et de la paix dans les programmes scolaires et à la sensibilisation de l'opinion publique et des médias pour l'établissement d'une justice sociale respectueuse des droits et libertés fondamentales.

Par ses travaux d'analyse et ses activités éducatives sur le terrain, l'EIP contribue activement à la promotion du droit à l'éducation et aux droits de l'homme à différents niveaux, notamment :

- en intervenant auprès des différents Comités conventionnels de l'ONU, du Conseil des droits de l'homme, des agences spécialisées du système onusien (UNESCO, HCR, UNICEF, OIT), des organisations régionales (Conseil de l'Europe, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples) et de l'Organisation internationale de la Francophonie;
- en réalisant des publications destinées aux enseignants, éducateurs et ONG ;
- en assurant une présence dans différents pays lors de diverses rencontres internationales sur l'éducation aux droits de l'homme, à la citoyenneté démocratique et à la paix;
- en effectuant des missions d'évaluation auprès de ses sections nationales.

II. ACTIVITÉS RÉALISÉES

2.1. Conseil des droits de l'homme

Durant l'année 2009, l'EIP a participé aux réunions du Conseil des droits de l'homme et du groupe de travail sur l'Examen périodique universel (EPU). Ses interventions visaient à rappeler aux Etats leurs engagements en matière d'éducation aux droits de l'homme et à souligner l'importance d'une telle éducation comme l'un des moyens de prévenir les violations des droits de l'homme.

2.2. Révision de la Constitution genevoise

En tant que membre de la FAGE, l'EIP s'est engagée dans le pôle de compétences « éducation à la paix et aux droits de l'homme » afin que l'Assemblée constituante prenne en compte ses propositions.

2.3. Réinsertion scolaire par le sport

L'EIP a contribué à la création de l'Association Sport-Etudes d'Efok (Cameroun) dont l'objectif est de remettre les enfants sur les bancs de l'école. L'EIP est en charge du volet éducatif pour la réinsertion socio-professionnelle des jeunes en milieu rural.

2.4. Droits et Libertés tout court

Le DVD connaît un succès croissant dans les écoles en Suisse et au plan international. Il a obtenu (Selma) plusieurs médailles d'or lors de festivals en Autriche, aux Etats-Unis et plus particulièrement la médaille d'or de l'éducation décernée par l'US International Film et Vidéo Festival. La remise du prix s'est déroulée au cinéma Bio, à Genève, en septembre 2009.

2.5. Cyber-pédagogie des droits de l'homme

Conçue l'an dernier, avec la collaboration de six de ses sections nationales en Afrique francophone, la plateforme de formation en ligne de l'EIP met à la disposition des internautes 13 cours périodiquement mis à jour.

L'ensemble des cours, dont l'accès est gratuit, est consacré à l'étude des droits de l'Homme et est destiné aux enseignants et autres personnels scolaires. Le but de l'exercice est de proposer des repères conceptuels et pratiques pouvant servir de base à l'éducation des élèves aux droits de l'homme sachant qu'une telle éducation augmente le capital de démocratie scolaire dans l'établissement. À ce jour, 140 utilisateurs issus de 33 pays(1) sont désormais inscrits à cette formation.

Par ailleurs, en l'absence de financement, il n'est malheureusement pas possible actuellement d'assurer la présence d'une modération dans cette interface, pas plus que l'intervention de tuteurs pour les formations en ligne qui attendent elles aussi des financements pour être complétées.

III. DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Créé en septembre 1997, le site Internet de l'EIP n'a cessé de s'enrichir. Restructuré en 2009, il a préalablement fait l'objet de consultations menées auprès d'un *focus group* constitué d'utilisateurs représentatifs. Les résultats de ces consultations ont conduit l'EIP à procéder à une refonte de l'aspect visuel du site, ce qui a abouti à une nouvelle charte

(1) Afghanistan, Algérie, Australie, Belgique, Burkina Faso, Burundi, Bénin, Canada, Cameroun, Côte d'Ivoire, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, France, Guinée, Haïti, Hongrie, Mali, Maroc, Maurice, Niger, Norvège, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Roumanie, Sahara Occidental, Suède, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie,

graphique qui tient autant compte de l'ergonomie que de l'harmonisation des couleurs, de l'image et du texte. Son contenu continue d'être enrichi : ajout d'un flux RSS, sélection de vidéos pédagogiquement exploitables en classe à l'occasion du 60^e anniversaire de la DUDH, mise en ligne de la *Lettre de l'EIP* dès sa rédaction ainsi que sa diffusion par courrier électronique auprès de tous ses abonnés.

Outre la mise à jour régulière du site, la webmestre a procédé à l'examen périodique de l'activation des liens externes (plus de 500) et à l'indexation mensuelle du moteur de recherche incorporé au site.

Le lancement du nouveau site est prévu au printemps 2010.

IV. PUBLICATIONS ET DIFFUSION

Les publications de l'EIP sont des outils de conscientisation et de soutien à l'éducation aux droits de l'homme et à la paix. Elles contribuent à enrichir et à diversifier la documentation de référence dans ce domaine aux plans international, régional et national. Elles sont mises en lignes sur le site de l'EIP. Elles permettent de faire connaître les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (*Déclaration universelle et Convention relative aux droits de l'enfant*) à un large public et plus particulièrement aux autorités scolaires chargées du développement de l'éducation aux droits de l'homme dans les établissements d'enseignement et aux animateurs chargés d'activités de formation dans le domaine de l'éducation populaire.

Le Bulletin EIP-INFO est l'organe d'information de l'EIP. Il témoigne du travail réalisé par l'EIP et est distribué gratuitement à ses membres, aux OIG et aux ONG.

Production et diffusion en ligne de la Lettre de l'EIP.

Les Bandes dessinées sur les droits de l'homme et de l'enfant, le Lexique 100 et 1 mots pour l'éducation aux droits de l'homme (2001) et l'Ouvrage : Lutte contre le racisme : où va la Suisse ? ont été largement diffusées dans le monde par l'EIP.

Une version actualisée du Lexique « 100 et 1 mots pour l'éducation aux droits de l'homme » est en cours de traduction et sera publiée en français, anglais et espagnol en 2010.

V. SOUTIEN AUX SECTIONS NATIONALES

Il est de la responsabilité même de l'EIP - Internationale d'apporter son soutien à ses partenaires qui oeuvrent en première ligne, au quotidien, auprès des enfants comme des adultes. Ce soutien se traduit par de l'aide professionnelle, technique en matière d'expertise juridique et pédagogique, de technologies de l'information, d'évaluation et de publications de matériels pédagogiques.

Durant l'année 2009, l'EIP a apporté son soutien logistique aux sessions nationales afin qu'elles puissent trouver des financements locaux pour le développement de leurs activités.

VI. SECRÉTARIAT

Le secrétariat de l'EIP a été assuré par Monique Prindezis pour la coordination, la gestion des projets et la représentation de l'EIP sur le plan international et, à temps partiel, par Gisella Cellina. Le développement et la gestion du site Internet de l'EIP - Internationale est assurée par Véronique Truchot, Présidente de l'EIP - Québec. La réalisation du bulletin annuel *EIP-INFO*, la rédaction de la *Lettre de l'EIP* sont sous la responsabilité de Jean Hénaire, rédacteur en chef.

L'Assemblée générale de l'EIP s'est tenue à Genève le 15 mai 2009. Les comptes de l'exercice 2008 ainsi que le Rapport d'activité ont été adoptés.

VII. CONCLUSION

Le réseau de l'EIP et ses membres sont autant de voix participatives et délibératives qui participent au renforcement de la société civile et de la promotion des institutions démocratiques. Les acteurs de terrain, où qu'ils oeuvrent, témoignent de leurs connaissances et de leurs expériences en vue d'induire des changements bénéfiques au bien commun, dans un esprit de dialogue ouvert sur l'autre et porteur d'amélioration des conditions générales de vie des individus et des populations.

Tout au long de l'année 2009, les sections et correspondants de l'EIP ont bénéficié de l'information, de la documentation, de conseils et d'aide dans le cadre de l'élaboration de leurs stratégies et de leurs programmes d'activité. Les documents et publications envoyés régulièrement par le siège (notamment les documents du Conseil des droits de l'homme, du Haut Commissariat aux droits de l'homme, de l'UNESCO et de l'UNICEF) sont diffusés lors de leurs activités de promotion et d'éducation relative aux droits fondamentaux et à la paix.

Le réseau de l'EIP s'agrandit et les activités développées dans les pays en témoignent. Toutefois, son développement est gravement entravé par la diminution des fonds dont elle subit les conséquences. À cet égard, l'EIP estime qu'il est nécessaire pour sa stabilité organisationnelle et financière de pouvoir compter sur l'appui des autorités fédérales, cantonales et municipales.

Nous tenons à exprimer nos remerciements à nos membres, à la Ville et au Canton de Genève, à l'Office fédéral de la culture et à la Loterie romande pour leur soutien moral et financier.

Monique PRINDEZIS

Secrétaire générale

Genève, le 22 février 2010

Annexe 3
Coopérative
Société

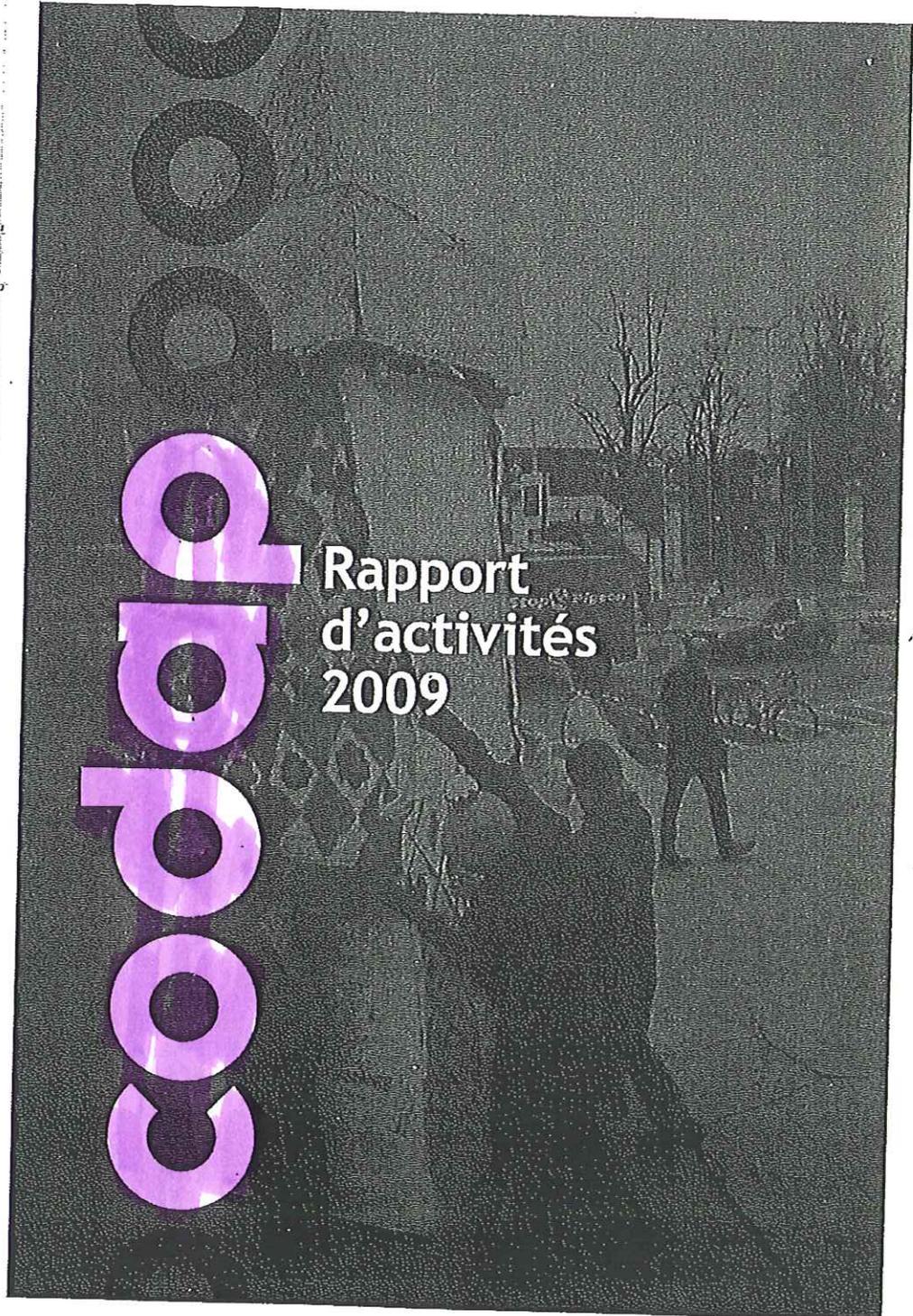


TABLE DES MATIÈRES

> Nouvelle identité visuelle du Codap	4
> Appui	4
<i>Au niveau international</i>	
• Visites sur le terrain	
• Participation des jeunes aux instances internationales	
<i>Au niveau local</i>	
• Animation-conseil	
• Rencontre Régionale	
• Soutien aux activités des groupes	
• La Suisse devant le Comité des DESC	
> Formations	8
<i>Au niveau international</i>	
• Cours de formation de base	
• Mali	
• Tchad	
• Moldavie	
• 13ème Cours de Base du Centre Québécois de Formation	
<i>Au niveau local</i>	
• Formations ciblées	
> Promotion	10
<i>Au niveau international et local</i>	
• Codapement Vôte	
• Sites Internet	
<i>Au niveau local</i>	
• Les Cafés des Libertés	
> Sensibilisation et mobilisation des jeunes en formation	11
<i>Post Tenebras: Action!</i>	
> Activités festives et d'auto-financement	12
> Les organes	13
<i>L'Assemblée générale</i>	
<i>Le Bureau</i>	
<i>Le Comité de gestion</i>	
<i>Les Equipes et les membres</i>	
<i>Le Conseil</i>	
<i>La Permanence</i>	
> Remerciements	14
<i>Bénévoles et soutiens individuels</i>	
<i>Partenaires financiers</i>	

2009: une année riche en réflexion,

en action et en changements!

Durant ces douze derniers mois, nous nous sommes efforcés de répondre de manière efficace aux besoins sur le terrain des jeunes défenseurs et défenseuses des droits humains et de renforcer les compétences des membres du Codap. Une adéquation subtile afin de satisfaire les demandes au niveau international et les préoccupations locales.

Cette année nous a permis d'appréhender ces questionnements et de modifier ainsi notre mode de fonctionnement. Désormais, plus de responsabilités sont données aux membres bénévoles qui sont directement impliqués dans la mise en oeuvre et dans les décisions des projets de formation avec un soutien technique et méthodologique fort de la part de la permanence. Un processus qui a démarré notamment sur les activités locales et qui prendra son envol effectif en 2010.

Une nouvelle identité visuelle a également vu le jour permettant de mieux refléter la variété des activités prises en charge par le Codap et de dynamiser notre communication. Celle-ci sera accompagnée par la refonte de notre site web qui fera entièrement peau neuve en 2010.

Chaque jour, nous sommes plus sollicités pour développer des projets de formation permettant à des jeunes défenseurs des droits humains de revendiquer leurs droits et de se battre pour ceux des autres. La fin du financement du projet international de formation en décembre 2009, nous a permis de redéfinir notre champ d'action et de consolider notre réseau de formateurs de jeunes défenseurs des droits humains en Suisse et à l'étranger. Pour les trois prochaines années, nous axerons principalement nos actions sur des formations de formateurs avec des associations partenaires importantes, tout en maintenant les activités qui sont au coeur de notre engagement, tel que le Cours de Formation de Base annuel.

Dans une période où les crises multiples frappent les différentes régions du monde, les jeunes défenseurs des droits humains font preuve de volonté et d'initiatives pertinentes que le Codap doit soutenir afin que leurs voix puissent se faire entendre et que leurs actions se concrétisent.

Aude Bumbacher
Présidente du Codap

Nouvelle identité visuelle du Codap

Depuis plusieurs années, les membres du Codap souhaitent redéfinir l'identité visuelle de l'organisation, qui n'était plus adaptée aux nouveaux contextes dans lesquels le Codap évoluait.

C'est ainsi qu'un nouveau logo a été choisi pour identifier le Codap et que toute la ligne graphique du Codap a été redéfinie selon les mêmes styles et couleurs.

Ce nouveau logo symbolise la multitude d'activités et de personnes qui gravitent autour du Codap. Le logo sur une ligne montre le suivi et l'accompagnement que fournit le Codap aux jeunes militants, sans jamais prendre la parole ou agir à leur place. C'est en effet le travail «de l'ombre» du Codap qui permet à ces groupes et à ces activités de se déployer et se multiplier en foisonnant.

Appui

L'axe fondateur du travail du Codap est l'appui aux jeunes défenseurs des droits de l'Homme, en Suisse ou à l'étranger. Ainsi, l'ensemble des activités annuelles s'articule dans la perspective de soutenir les jeunes qui s'engagent pour la défense des droits fondamentaux.

Au niveau international

L'année 2009 a connu de nombreuses activités sur le plan International, grâce à notre programme d'appui aux jeunes défenseurs et défenseuses des droits de l'Homme.

Visites sur le terrain

Le Codap s'est rendu en Moldavie du 19 au 27 octobre organisant des rencontres avec la société civile dans cinq villes de différentes régions : Chisinau, Balti, Soroca, Cahul et Tiraspol. Dans chacune de ces villes, une rencontre avec 15 à 30 représentant-e-s d'organisations de la société civile, formées de jeunes ou travaillant avec les jeunes ont pris place. L'objectif principal de ces rencontres était de mobiliser la société civile autour du nouveau mécanisme des Nations Unies, l'Examen Périodique Universel (EPU). La Moldavie passera son EPU en 2011, et la société civile doit se mobiliser dès maintenant pour faire le bilan du respect des droits fondamentaux dans le pays, afin de faire parvenir ses informations aux Nations Unies.

A plusieurs reprises en 2009, le Codap a contribué au programme de formation anglophone pour les peuples autochtones et les minorités du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (OHCHR). Dans ce cadre, le Codap a donné des ateliers sur le droit international des droits de l'Homme, la diffusion d'informations et les stratégies d'action et a organisé des rencontres avec les ONG présentes à Genève.

Participation des jeunes aux instances internationales

Dans la continuité de son travail de réseau avec ses partenaires sur le terrain, le Codap a fait profiter de nombreux jeunes défenseurs de la possibilité de venir agir au sein des instances basées à Genève et a informé son réseau régulièrement sur les activités des Nations Unies concernant les droits fondamentaux.

- Lafama THIOMBIANO du 10 au 20 mars 2009 du Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP), pour intervenir lors de l'adoption des recommandations de l'EPU du Burkina Faso au Conseil des Droits de l'Homme;
- Un jeune défenseur des droits humains guinéen, du 6 au 19 avril 2009 afin de développer un réseau de contacts au Haut-Commissariat des Droits de l'Homme afin de pouvoir transmettre plus facilement aux instances onusiennes des informations sur la situation des droits fondamentaux en Guinée;
- Anastasiia SUPRUNENKO du 7 au 13 juin 2009 de l'ONG Youth Human Rights Group du Kirghizistan pour participer au Conseil des Droits de l'Homme;
- Myrène Maxime TANOH de la Coalition pour l'Examen Périodique Universel de la Côte d'Ivoire et Marie-Gisèle SOHO de l'Ecole Instrument de Paix - Côte d'Ivoire du 28 novembre au 13 décembre 2009 pour participer et faire du lobbying dans le cadre de l'Examen Périodique Universel de la Côte d'Ivoire;
- Publication de la rubrique « Agir à l'international » dans le journal du Codap, le Codapement Vôtre, diffusé quatre fois par an;
- Diffusion d'informations régulières dans le réseau international du Codap afin que les différentes organisations participent à l'Examen Périodique Universel du Conseil des Droits de l'Homme;
- Participation à la page d'orientation GO-Web pour le Conseil des Droits de l'Homme: <http://www.hrgoweb.org>

Au niveau local

Engagé fin 2006, le programme d'appui local a vécu, en 2009, la dernière de ses trois années. 2009 a permis de renforcer la structure et la participation du réseau créé et renforcé lors des premières années.

Animation-conseil

Le Codap intervient auprès de nombreux groupes afin d'apporter des conseils et de l'appui lors de la mise en place ou de la réalisation de leurs différentes activités. En 2009, le Codap a travaillé avec de nombreuses organisations de jeunes dans ce domaine telles que : Amnesty International - groupe universitaire de Genève et Groupe des Hautes Écoles lausannoises, Ingénieurs du Monde, ThinkOut, Croix Rouge Jeunesse genevoise et fribourgeoise, Interreactions, Mesemrom, etc.

Le Codap a participé activement à la campagne « Marche mondiale des enfants 2009 », organisée en partenariat avec plusieurs associations et ONG genevoises telles que Terre des Hommes - Suisse, Enfants du Monde, le Mouvement populaire des Familles, etc.

Cette campagne s'est inscrite dans le cadre du 10e anniversaire de la Convention 182 du BIT contre les pires formes de travail des enfants et le 20e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle avait pour but de sensibiliser la population à ces textes, et de récolter des signatures pour deux pétitions adressées aux autorités genevoises, l'une contre la prostitution des mineurs et l'autre pour l'accès à la formation professionnelle pour les enfants sans statut légal.

2009 aura vu le réseau local existant se renforcer de manière significative. Malheureusement, il n'a pu se développer autant que le laissait préjuger les prémises vécues en 2008. Toutefois, la décision stratégique d'étendre ce réseau non plus à la seule Suisse Romande, mais aussi à la France voisine à partir de 2010 permettra sans doute un renforcement et une mise en interaction de nouveaux groupes, notamment via le programme Rencontre Régionale.

Rencontre Régionale

Le Codap a organisé sa traditionnelle Rencontre Romande les 28 et 29 novembre 2009. Pour l'occasion et parce qu'il a été décidé d'étendre la zone de prospection à la France voisine, celle-ci a été renommée en Rencontre Régionale. Ces Rencontres réunissent durant un week-end, des jeunes de différentes associations. Elles favorisent la rencontre, l'échange d'expériences, la formulation de projets communs et offrent un espace de formation sur un sujet sélectionné par les groupes de militants. Par ailleurs, elles permettent de mettre en réseau des groupes de jeunes de Genève avec d'autres groupes de Suisse romande et de France voisine.

La Cuvée 2009 de la Rencontre s'est finie dans une ambiance des plus militantes. Le 29 novembre en effet, la Suisse votait sur une initiative proposant l'interdiction de la construction de minarets sur son territoire. Au vu des résultats de cette votation, les jeunes présents ont décidé de mettre en pratique de suite les connaissances acquises durant le week-end. Cela s'est traduit par la construction par une trentaine de jeunes militants d'un minaret d'une hauteur de 4,5 mètres durant la nuit de dimanche à lundi. Ce minaret a ensuite été déposé devant la statue du Général Dufour sur la place Neuve, à Genève. Au vu du succès et du soutien politique - notamment - reçu par cette initiative, le minaret est resté en place jusqu'au mardi soir. Il a par la suite été exposé durant trois jours aux Halles de l'île et est depuis sous la responsabilité, à sa demande, de la mosquée du Grand-Saconnex.

Soutien aux activités des groupes

Le Codap propose de l'appui technique sous la forme d'impressions gratuites d'affiches et flyers, de prêt de matériel, et de conseils techniques et aides à la réflexion stratégique et philosophique en termes d'organisation et de gestion associative, ainsi que le financement de billets de train pour des déplacements lors de rencontres militantes.

Ainsi, en 2009, le Codap a produit plusieurs milliers d'affiches et autres flyers, il a mis à la disposition de plusieurs groupes son vidéo-projecteur, et a participé activement en tant que facilitateur aux réflexions ayant abouti notamment à la création de l'association Interreactions, travaillant à l'échange de techniques pédagogiques entre le Nord et le Sud.

La Suisse devant le Comité des DESC

En Octobre 2009, le Codap s'est allié avec FIAN-Suisse afin de participer au mécanisme de contrôle des Nations Unies qui veille au bon respect des Droits Économiques, Sociaux et Culturels (DESC): le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels. Le Codap a activement contribué à regrouper des acteurs de la société civile de Suisse Romande en une coalition d'une vingtaine d'associations.

Ensemble nous avons élaboré une liste de questions relatives aux violations des DESC en Romandie dans le but d'aider les experts à poser des questions et soumettre des recommandations à la Confédération. Le Codap a eu la chance de rencontrer un membre du comité de manière informelle avant de participer à la pré-session du Comité du 23 Novembre 2009 au Palais Wilson, avec tous les membres de la coalition afin de répondre aux questions des experts. Le résultat de notre travail a été positif puisque la majorité de nos questions ont été reprises par le Comité DESC.

La participation du Codap au Comité des DESC continuera en 2010 avec la participation active à l'élaboration du rapport parallèle en collaboration avec FIAN-Suisse.

Formations

Le Codap propose des formations internationales, régionales, nationales ou locales afin de renforcer les capacités des jeunes défenseurs des droits de l'Homme dans leurs contextes.

Au niveau international

Cours de formation de base

Du 11 au 19 avril 2009, le Codap a réuni 24 jeunes défenseurs des Droits de l'Homme, originaires de 12 pays, pour participer au 22ème Cours de formation de base à l'action en faveur des droits fondamentaux (CFB), à La Rippe, dans le canton de Vaud. Cette 22ème édition du Cours a été marquée par la qualité des 24 participants, par la profondeur de leurs connaissances, ainsi que par la diversité de leurs domaines d'engagement. De plus, les nombreux intervenants ont fait preuve d'une grande disponibilité en se déplaçant jusqu'à la Rippe et en consacrant de leur temps pour discuter et échanger avec les participants. Ce Cours a permis de développer des nouvelles collaborations avec nos partenaires sur le terrain, permettant de développer des activités au Tchad, en Moldavie et d'apporter un appui ciblé aux jeunes défenseurs et défenseuses dans les mécanismes des Nations Unies basés à Genève.

Mali

Du 16 au 20 février 2009, une formation régionale qui a réuni 25 jeunes défenseurs et défenseuses des droits humains provenant du Mali, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal et du Burkina Faso, a eu lieu à Koulikouro au Mali. Cette formation a été mise en place par deux partenaires, Amnesty International Mali et Tin Hinan, la première ayant une force nationale mobilisatrice de jeunes engagés pour la défense des droits humains et la seconde travaillant de manière spécifique sur les droits des Touaregs. Une collaboration de qualité qui a permis aux 25 jeunes militants d'aborder autant les questions relatives au fonctionnement du système national, régional et international des droits de l'Homme que le développement de stratégies à mettre en oeuvre pour la promotion et la défense des droits ainsi que de travailler sur la communication interculturelle. Cette formation a également permis la création d'une équipe régionale de formateurs maliens, ivoiriens, burkinabés et guinéens. Un des événements marquant de cette formation a été la visite du centre de détention de Koulikoro dans lequel se trouve la prison officielle du Tribunal Pénal International sur le Rwanda. Les participants et les organisateurs ont donc été confrontés aux criminels de guerre et génocidaires détenus dans ces murs.

Tchad

Du 29 juin au 5 juillet 2009, une formation régionale réunissant 25 jeunes défenseurs et défenseuses des droits humains de 16 à 25 ans s'est tenue à N'Djamena au Tchad. Cette formation a réuni des jeunes défenseurs et défenseuses des droits humains de 10 régions différentes du Tchad et d'une région du Cameroun. Le partenaire pour la mise en place de ce projet a été Droits de l'Homme Sans Frontières (DHSF), l'une des trois principales organisations de défense des droits humains au Tchad. Durant la formation, les bases du droit international des droits de l'Homme, du système judiciaire tchadien et des différents mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de protection et promotion des droits humains ont été donnés. Certains thèmes ont été approfondis avec l'aide d'experts extérieurs, tel que la peine de mort, les droits de l'enfant, les pratiques néfastes à la santé de la femme (mutilations génitales féminines) et la vérification et diffusion de l'information.

Moldavie

Du 23 au 25 octobre 2009 une formation réunissant 21 jeunes défenseurs et défenseuses des droits humains de 16 à 22 ans s'est tenue à Chisinau en Moldavie. Le Consiliul National al Tineretului din Moldova (CNTM), organisation faîtière des organisations de jeunesse en Moldavie, a été le partenaire du Codap pour la mise en oeuvre de cette formation dans le pays. L'objectif de cette formation était double: il s'agissait, d'une part, de renforcer les capacités de ces jeunes, en leur transmettant des techniques et notions de base qui leur permettraient d'agir au sein de leurs organisations; d'autre part, de réunir ces jeunes défenseurs et défenseuses venus de régions différentes et représentant diverses associations, en favorisant l'échange d'expériences personnelles et l'établissement d'un réseau d'échange et d'action pour l'avenir. Cette activité a été mise en place pour apporter un appui aux organisations de jeunes, suite aux événements d'avril 2009.

13ème Cours de Base du Centre Québécois de Formation

Le Codap a participé au 13ème Cours de base organisé par son partenaire de longue date, le Centre Québécois de Formation pour les jeunes en matière de droits humains (CQF). Il s'agit d'une formation de 4 jours pour des jeunes du Québec. Cette formation s'est tenue du 9 au 12 octobre 2009 dans les environs de Montréal.

Au niveau local

Formations ciblées

Le Codap offre des formations spécifiques pour les groupes de jeunes en Suisse Romande. Développées selon les attentes des groupes, mais aussi en fonction

de l'analyse du fonctionnement de ces groupes par le Codap, ces formations collent parfaitement aux besoins et aux attentes de ceux-ci. Plus ciblées que la Rencontre Régionale, elles permettent aux participants de renforcer leurs capacités dans un domaine donné, par exemple avant la mise en route d'un projet.

En 2009, le Codap a donné une formation au renforcement du groupe et aux stratégies d'action au Groupe d'Amnesty International - Haute Écoles Lausannoises, une formation aux stratégies d'action et de communication à Ingénieurs du Monde et une formation aux notions de bases du droit international des droits de l'homme, aux stratégies d'action, à la dynamique de groupe et à la communication interculturelle à Interreactions, en collaboration avec Djivayatra.

Promotion

Le Codap se donne également comme objectif de promouvoir les actions menées par les jeunes défenseurs et défenseuses dans le domaine des droits fondamentaux, afin qu'ils puissent revendiquer leur rôle incontournable dans la promotion et de la défense des droits de l'Homme.

Au niveau international et local

Codapement Vôte

Le Codapement Vôte est le journal du Codap publié 4 fois par an. Il délivre des informations sur les jeunes défenseurs et défenseuses et leurs activités ainsi que des analyses sur l'actualité internationale des droits fondamentaux. En 2009, l'équipe de rédacteurs internationaux, composée de membres du réseau du Codap, a contribué systématiquement au contenu du journal, en définissant les orientations des dossiers thématiques. Le Codapement Vôte est diffusé à 2200 exemplaires, partout dans le monde.

Sites Internet

Un nouveau blog a été créé pour le programme de sensibilisation et de mobilisation dans les établissements postobligatoires de Genève, Post Tenebras: Action! Ce site contient de nombreuses ressources thématiques concernant les droits fondamentaux et les discriminations.
<http://www.postenebrasaction.ch>

Bien entendu, le site du Codap a été constamment mis à jour. Il offre à la fois une vitrine de l'organisation et de ses activités, ainsi qu'un espace interactif dédié aux jeunes défenseurs des droits fondamentaux et une riche base documentaire sur les droits fondamentaux.

Dans le cadre du suivi de la formation au Tchad, un système de communication par SMS a été mis en place entre les participants et le Codap, étant donné

l'extrême difficulté d'accès à Internet dans ce pays. Pour refléter les actions des jeunes défenseurs du Tchad sur le terrain et les informations que le Codap leur transmet, toutes les SMS échangés sont visibles sur une page Twitter.
http://www.twitter.com/codap_tchad

Au niveau local

Les Cafés des Libertés

Un espace de discussion organisé par les jeunes, pour les jeunes, ouvert et le moins formel possible, pour donner envie aux jeunes de discuter avec des experts souhaitant mettre à leur portée des problématiques diverses, toutes aussi ardues et intéressantes les unes que les autres.

Donner aux jeunes un espace d'échange et de rencontres: telle est la définition du concept des Cafés des Libertés.

Quatre Cafés ont eu lieu en 2009, abordant les thèmes suivants, avec toujours le succès qu'on leur connaît :

- le 11 mars: Extrême pauvreté et droits humains : déni de dignité. Dans le cadre du FIFDH, Genève.
- Le 28 avril : Quels arguments contre la peine de mort dans les cas extrêmes ? A Zelig, UNIL, Lausanne en collaboration avec Amnesty International, groupe HEL.
- Le 28 septembre : La criminalisation des luttes sociales en Amérique latine. Au Green Café, Genève. Il s'agit du premier Café des Libertés en espagnol.
- Le 22 octobre : La culture sous autogestion ou l'autogestion de la culture. A l'Usine dans le cadre de ses vingt ans, Genève.

Sensibilisation et mobilisation des jeunes en formation

Post Tenebras: Action!

Le programme de mobilisation des élèves du postobligatoire contre les discriminations, initié en 2008 pour les 60 ans de la DUDH a rencontré un écho très favorable, tant auprès des élèves que des enseignants. Sur l'année scolaire 2008-2009, il a touché plus de 300 élèves, issus de 8 établissements du postobligatoire, en partenariat avec de nombreux acteurs officiels et associatifs sur des thématiques locales de discrimination telles que: homophobie, précarité, racisme, migrants et asile, égalité homme-femme.

Parmi les classes engagées dans le programme, plus de 20 projets anti-discrimination ont été réalisés tels que l'animation d'un module de sensibilisation aux

mécanismes de discrimination raciale pour les élèves du Cycle d'Orientation ou l'organisation d'une semaine de vacances pour trois familles au bénéfice de l'aide sociale. Le programme a donc été reconduit pour l'année scolaire 2009-2010 avec le soutien du Département de l'instruction publique et du Bureau de l'intégration des étrangers. Nouveauté de « Post tenebras: Action! » nouvelle mouture: le blog consacré au projet, qui permet aux élèves de présenter l'avancement de leur projet à leurs proches et à leurs enseignants.
<http://www.posttenebrasaction.ch>

Activités festives et d'auto-financement

Alors que le Codap pensait en avoir fini de son partenariat avec La Barje, cette dernière, lançant en 2009 un nouveau projet sur un nouveau site, a proposé au Codap de continuer l'aventure. Ce dernier a évidemment foncé tête baissée, au regard du succès du partenariat précédent. Il a donc tenu deux samedis durant la Barje des Sciences, sise dans le parc du Musée des Sciences au bord du lac. C'est donc dans un cadre des plus harmonieux que le Codap a pu, une année encore, faire sa promotion auprès du grand public et s'assurer dans le même temps une source d'autofinancement.

Les organes

Les organes du Codap sont l'Assemblée générale, le Bureau, le Comité, le Conseil et les Equipes. Cette année, le Comité ne s'est pas réuni.

L'Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 6 avril 2009 dans les locaux du Codap, à Genève.

Le Bureau

Le Bureau a la charge des affaires courantes du Codap. Il a la responsabilité de mettre en oeuvre les décisions de l'Assemblée, déterminer la politique du Codap entre les Assemblées et de représenter le Codap à l'extérieur. Fin 2009, il se composait de:

Aude Bumbacher, Présidente
Arnaud Schmid, Vice-Président
David Matthey-Doret, Coordinateur général
Géraldine Puig,
Sandra Solarte,
Jessica Cuerq et
Selim Neffah.

Durant l'année, le bureau a reçu la démission effective de Cyril Schönbacher et Lysiane Rogivue.

Le Comité de gestion

Le Comité de Gestion remplace le poste de trésorier. Ainsi, la santé financière du Codap est contrôlée par un organe collégial; constitué de membres du Bureau, devant rapporter et faire approuver l'ensemble de ses décisions par ce dernier.

Les Equipes et les membres

L'ensemble des activités du Codap est assuré par des équipes de bénévoles. Ce fonctionnement permet à notre structure de bénéficier des multiples compétences et savoir-faire de ses membres.

L'ensemble des membres actifs du Codap sont des militants aguerris des droits fondamentaux et leur expérience permet d'apporter de l'appui et des conseils appropriés aux jeunes défenseurs des droits de l'Homme.

En 2009, 17 équipes de bénévoles ont été actives, représentant plus de 35 membres actifs.

Fin 2009, une profonde réforme du fonctionnement des équipes du Codap a été lancée, recentrant les prises de décisions et le fonctionnement du Codap sur les équipes de bénévoles et prendra effet en 2010.

Le Conseil

Le Conseil est composé d'experts qui suivent les activités de l'organisation et proposent des orientations. Il n'y a pas de réunion formelle du Conseil, mais l'ensemble de ses membres est constamment à disposition des membres d'équipes et de la permanence.

La Permanence

La Permanence a la charge d'appuyer les équipes de bénévoles dans toutes les activités du Codap et de garantir le fonctionnement administratif du Codap. Elle était composée fin 2009 de 5 personnes totalisant l'équivalent 3,3 plein temps.

Remerciements

Bénévoles et soutiens individuels

Grâce à tous les bénévoles qui s'investissent dans le Codap, l'aventure du soutien des jeunes défenseurs et défenseuses des droits fondamentaux perdure depuis 24 ans. Un grand merci à toutes et tous pour votre disponibilité et votre engagement. Par ailleurs, de nombreuses personnes soutiennent nos activités en nous donnant de leur temps ou en soutenant les jeunes dans des instances politiques ou administratives. Tous nos remerciements vont à ces personnes, souvent discrètes, et pourtant incroyablement efficaces.

Partenaires financiers

Grâce à ses partenaires financiers, le Codap peut poursuivre ses activités régulièrement. Nous tenons à remercier chaleureusement pour leur soutien en 2009:

- Direction du Développement et de la Coopération Suisse
- L'Office Fédéral des Assurances Sociales
- Le Service de la solidarité internationale de l'Etat de Genève
- Le Département de l'Instruction Publique de l'Etat de Genève
- Le Bureau d'Intégration des Etrangers de l'Etat de Genève
- Le Fonds Jeunesse de l'Etat de Genève
- La Loterie Romande
- La Ville de Genève
- La Commune de Plan-les-Ouates
- La Commune de Bernex
- La Commune de Puplinge
- La Commune de Cartigny
- La Commune d'Onex
- La Commune de Meinier
- La Commune de Dardagny
- Le Conseil suisse des activités de jeunesse
- Le Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse
- Amnesty International - Section Suisse
- La Barje
- La Marche Mondiale des Enfants 2009
- Toutes les personnes et les institutions qui nous soutiennent financièrement par leurs dons

Rapport d'activité 2009 du GIPRI

1. Le cours d'été 2009

Le cours d'été 2009 qui aurait dû être consacré à la réflexion théorique et pratique sur l'Irénologie/Polémologie a été annulé par manque d'inscriptions d'une part et pour des raisons financières d'autre part. Le manque d'inscriptions était lié au fait que l'ancien site était défaillant et que le nouveau n'était pas encore opérationnel.

2. Les publications

2.1 Les Cahiers du GIPRI

En 2009, le GIPRI a publié un Cahier : *Les causes des guerres à venir* sous la direction de Gabriel Galice.

2.2 Les Lettres du GIPRI

En 2009, le GIPRI a publié 4 Lettres (No 6, 7, 8, 9).

No 6 : sans titre

No 7 : Guerre et santé publique : des interactions multiples (I)

No 8 : Guerre et santé publique : des interactions multiples (II)

No 9 : Torture et démocratie

3. Les activités du vice-président Dr. Gabriel Galice

Les activités de Gabriel Galice peuvent se résumer ainsi, renforcer le réseau du GIPRI tant au niveau genevois que de la Confédération ainsi que d'augmenter la visibilité de l'Institut. Ainsi il s'est rendu à multiples reprises à Berne pour rencontrer les Ambassadeurs du DDPS et ceux du DFAE. Notamment les contacts avec les DFAE ont rendu les relations avec le GIPRI plus fluides, ce qui est primordial pour notre existence. De plus, Gabriel Galice a particulièrement soigné les contacts avec le DCAF, le GCSP ainsi qu'avec les chefs des groupes politiques genevois. Il a également rencontré M. von Sponeck et M. Orlov. Pour augmenter la visibilité du GIPRI, Gabriel Galice a participé à cinq (5) émissions du Grand 8 de la RSR. Toujours pour la RSR, il a participé à deux (2) débats radiophoniques sur Gorbatchev et la guerre juste. De plus, il fut interviewé en direct par la radio de l'Arabie Saoudite. Dans le cadre de la presse écrite, il a publié un (1) article sur l'OTAN dans Le Temps. Il a accordé un (1) interview à Alain Jourdan de la Tribune de Genève. Cette dernière a également mentionné le GIPRI en janvier 2009. En janvier 2009, il fut invité par l'Université NAUSS en Arabie Saoudite où il a tenu un exposé sur les migrations. Par ailleurs, le Geneva Peace Forum a invité Gabriel Galice à deux (2) reprises. Lors du Salon International du Livre et de la Presse à Genève, Gabriel Galice fut sollicité à multiples reprises en tant qu'orateur dans des débats sur la Palestine.

4. Formation de stagiaires universitaires

Force est de constater qu'en 2009, le GIPRI fût sollicité par un assez grand nombre (entre 15 et 20) de candidatures spontanées pour des stages universitaires. Au vu de la capacité d'accueil, le GIPRI a finalement retenus les cinq stagiaires suivants : Madame Noémie Lanternier, Monsieur Amaël Beauvallet, Madame Alessandra Calliari, Madame Katherine Madden, Madame Justine Hirschy et Monsieur Antoine Roth. Madame Yvonne Jaenchen assura leur encadrement.

Stages avec convention universitaire

Madame Noémie Lanternier, était étudiante en Master 2 de l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université de Toulouse. Pendant son stage de trois mois et demi (20.05. – 31.08.2009) elle a travaillé sur le projet des armes bio-chimiques. Son engagement pour le GIPRI était hors pair. Ce stage a été rendu possible grâce à notre collaboration avec l'association Swiss Occidental Leonardo (www.s-o-l.ch).

Monsieur Amaël Beauvallet, étudiant à la Faculté de droit de l'Université de Grenoble, nous avait envoyé sa candidature spontanée depuis l'Université d'Alessandrie. Il se démarquait par sa persévérance et son intérêt avant le début du stage. Il a travaillé du 3 août au 11 septembre 2009 sur le projet des armes extra-atmosphériques. En tandem avec Noémie Lanternier, il fit un stage d'excellente qualité.

Madame Alessandra Calliari, étudiante en Master des Relations Internationales de l'Université de Bologne, nous est venue par l'intermédiaire du professeur Gian-Piero Siroli. Elle a effectué un stage d'environ deux mois (juillet-août 2009). Dû à sa maladie grave, nous l'avons que peu vue et elle ne nous a rendu aucun rapport.

Madame Katherine Madden, étudiante en Master de l'Université de Boston, était la première stagiaire américaine dont le contact fut établi par l'organisation EUSA. Elle a effectué son stage du 19 octobre au 10 décembre 2009. Pendant cette période, elle a travaillé sur le projet Eau en Moyen-Orient. De plus, elle a traduit le Site du GIPRI en anglais. Au vue de ses compétences lacunaires en français, elle a effectué son stage en anglais. Très habituée au cadre scolaire, elle a fini par prendre des initiatives. Elle a remis un bon rapport sur l'Eau au Moyen-Orient.

Stages hors convention universitaire

Madame Justine Hirschy, licenciée en Sciences Politiques de l'Université de Lausanne, avait présenté une candidature spontanée au GIPRI. Malheureusement, au moment où elle aurait dû le commencer, elle avait trouvé un stage rémunéré. Néanmoins, dans son temps libre elle a transcrit les enregistrements en français des intervenants du cours d'été 2008. Par suite de son engagement professionnel, les transcriptions nous sont parvenues lentement, mais elle a fait preuve d'une bonne conscience professionnelle et de précision.

Monsieur Antoine Roth, étudiant en Relations Internationales de l'Université de Genève, nous a également présentée une candidature spontanée. Suite à son départ pour Berlin, il n'a finalement que transcrit les interventions en anglais des intervenants du cours d'été 2008. Il a accompli cette tâche avec une grande efficacité.

En conclusion, la formation de ces stagiaires fût une expérience enrichissante tant pour le GIPRI que pour les stagiaires. Surtout Mme Lanternier et M. Beauvallet qui sont arrivés au moment de transition et de perturbations avec IHEID ont su se concentrer sur leurs tâches académiques respectives tout en nous aidant dans le déménagement du GIPRI dans les nouveaux locaux. Le GIPRI, pour fonctionner, a besoin de stagiaires autonomes et responsables. Il est fort regrettable que la décision de la Commission des Finances du Grand Conseil genevois rende cette tâche primordiale et nécessaire pour le GIPRI impossible. S'y ajoute que IHEID trie les dossiers des étudiants-stagiaires sur le volet, ce qui peut expliquer la hausse des candidatures spontanées présentées au GIPRI.

5. Le Salon International du Livre et de la Presse

Du 22 au 26 avril 2009, le GIPRI a participé au Salon International du Livre et de la Presse (SILP) à Genève.

6. La Commission des Finances du Grand Conseil genevois

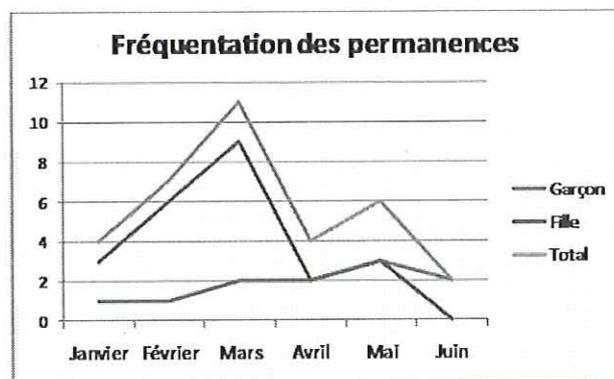
Le 25 novembre 2009, le GIPRI fût convoqué par la Commission des Finances du Grand Conseil genevois, pour justifier la convention de CHF 200'000 annuel pour les années 2010 à 2013 avec le DIP. Cette convention fût rejetée. Tandis que la Ville de Genève a renouvelé sa subvention de CHF 25'000, le DIP accorde CHF 100'000 pour 2010. Il s'agit de voir si la Confédération peut prendre le relais, selon des modalités à définir.

RAPPORT INTERMEDIAIRE1ER SEMESTRE 2010¹**PERMANENCES**

Les permanences d'accueil constituent la porte d'entrée du processus VIA. Deux fois par semaine – le mardi et jeudi après-midi – les jeunes peuvent venir sans rendez-vous à VIA, où un travailleur social les y accueille. Durant un entretien individuel de 15 à 30 minutes, le jeune se présente brièvement et explique sa situation, et le travailleur social présente l'Antenne VIA. A la fin de cette première rencontre, le jeune est invité à réfléchir sur ses besoins et motivations durant les jours qui suivent (le délai de réflexion est de 48 heures minimum). Le jeune qui souhaite s'engager dans le processus VIA peut revenir à sa convenance lors d'une des permanences. Cette deuxième rencontre constitue le véritable départ du processus VIA.

Accueils

Durant le premier semestre, l'Antenne VIA a reçu 34 jeunes lors de ses permanences hebdomadaires. Cela représente une affluence moyenne de moins d'un jeune par permanence. Toutefois, la fréquentation des permanences a été très variable de jour en jour – le maximum de jeunes accueillis lors d'une permanence est de quatre – et de mois en mois. Le mois de mars a été



marqué par une forte affluence de garçons, alors que les permanences du mois de juin ont quasiment été désertées. Il est probable que cette évolution dans l'affluence de jeunes au mois de juin correspond à l'arrivée de l'été, donc des « vacances » pour ces jeunes. Probablement que les permanences durant les trois mois d'été seront peu fréquentées pour reprendre à partir du mois de septembre.

¹ Les données ci-après ne prennent pas en compte les permanences, entretiens, stages, etc. réalisé entre novembre et décembre 2009.

Profil des jeunes accueillis en permanence

Très peu de données concernant les jeunes sont collectées lors des entretiens d'accueil. La plupart des informations concernant les jeunes sont demandées ultérieurement lorsque les jeunes décident de s'engager dans le processus VIA. Initialement, il a été prévu de noter uniquement l'âge, le sexe.

Parmi les 34 jeunes accueillis, 25 étaient de sexe masculin et 9 de sexe féminin, soit une proportion de 74% de garçons. L'âge des jeunes varie entre 16 ans pour les plus jeunes et 25 ans pour le plus âgé, avec un âge moyen qui se situe à 18 ans. Globalement, les personnes accueillies sont plutôt jeunes puisque la moitié d'entre-elles n'ont pas plus de 18 ans et seulement neuf (26%) ont plus de 20 ans.

Partenaires

Le projet VIA est à l'origine conçu pour doter la Délégation à la jeunesse (DEJ) d'un outil lui permettant d'accomplir sa mission de soutien en faveur des jeunes les plus fragilisés. L'Antenne VIA doit donc permettre aux Travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) de la DEJ d'orienter certains jeunes pour qu'ils puissent nouer, ou renouer, avec un projet de formation scolaire ou professionnel, un projet personnel voire la recherche d'un emploi. Ainsi, les TSHM de la DEJ devraient être les principaux « fournisseurs » de jeunes à l'Antenne VIA.

Par ailleurs, l'inclusion du projet VIA au sein de la Boîte à Boulots (BAB) doit également permettre à cette dernière de rediriger les jeunes en difficulté dans leurs démarches d'orientation professionnelles.

La très grande majorité des jeunes ont été dirigés vers l'antenne VIA par d'autres structures lors de ces 6 premiers mois. Très peu de jeunes nous ont été envoyés par des TSHM. Il semble donc qu'un problème de communication ou de collaboration se pose avec les TSHM – pourtant l'équipe VIA est allée rencontrer les TSHM à la DEJ. De fait, seuls les deux TSHM de la Jonction et Plainpalais nous ont envoyé des jeunes. Une collaboration a d'ailleurs été initiée avec l'organisation de « Thé volant » afin de faciliter les contacts avec les jeunes en rupture et leur présenter l'antenne VIA.

L'antenne VIA a également convenu d'une collaboration avec l'équipe de la BAB. Chaque fois qu'un jeune dans une situation précaire se présente pour un petit job, la BAB lui propose de venir nous rencontrer et nous appelle ensuite pour nous informer que probablement nous aurons la visite d'un jeune. Notons que si 5 jeunes sont venus lors de ce premier semestre, la BAB a redirigé plus de jeunes vers l'Antenne VIA.

Provenance	
BAB	5
SPMI	5
VIA	3
TSHM	3
ATB	3
Carouge	3
DIP	2
UAP	1
Phenix	1
Autre	8
Total	34

PROCESSUS VIA

Au-delà de la proposition de stages, le processus VIA doit être compris comme un accompagnement individualisé des jeunes par un TS dans l'élaboration d'un projet. Pour y parvenir, le processus commence par un travail de création de liens entre le jeune et les TS qui nous apparaît essentiel pour la construction d'un projet. Outre les rencontres entre le jeune et un TS, un ou plusieurs ateliers préparatoires sont organisés pour permettre de créer ce lien. Le processus VIA alterne ensuite de rencontres pour l'Evaluation-Suivi-(re)Orientation-Elaboration de projet et des stages dans des services de la Ville de Genève, des associations et/ou des entreprises.

Jeunes

Durant le premier semestre 2010, 21 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement des TS de VIA. Plus précisément, 17 jeunes ont reçu un appui soutenu pour l'élaboration d'un projet, rythmé par des rencontres régulières avec les TS et, pour la plupart, des stages, alors que 4 jeunes ont simplement bénéficié d'appuis ponctuels dans leur démarche de recherche d'apprentissage ou d'emploi.

Ateliers préparatoires

Les premiers jeunes ayant commencé un processus VIA étaient connus des TS. Ces derniers n'ont donc effectué aucun atelier préparatoire. Par la suite, d'autres jeunes sont arrivés. A cette occasion, les TS ont constaté la nécessité de mieux connaître les jeunes avant d'entreprendre toute démarche d'élaboration de projet. Ainsi, ce n'est qu'à partir du mois d'avril qu'on débuté les premiers ateliers préparatoires, sorte de « stage » accompagné par un TS pendant une semaine à un mois. Au total, 6 jeunes ont effectué un atelier préparatoire. Ces ateliers constituent un moment privilégié entre les TS et les jeunes leurs permettant de faire connaissance en dehors du cadre de l'arcade. Il permet également au TS d'avoir un outil d'évaluation supplémentaire quant à la capacité du jeune à évoluer dans un environnement professionnel.

Entretiens

Tous le processus VIA est rythmé par des entretiens d'Evaluation-Suivi-(re)Orientation-Elaboration de projet. Lors de ce premier semestre, les TS ont mené 368 entretiens. Les TS ont eu en moyenne 4,5 rencontres par mois avec un jeune. La fréquence des entretiens dépend de plusieurs facteurs. D'une part, on observe que les jeunes bénéficient au début de leurs parcours VIA d'un nombre élevé de rencontres. D'autre part, la fréquence des rencontres dépend également

Entretiens	
<i>Nombre total d'entretiens pour le 1er semestre</i>	368
<i>Nb d'entretiens moyen par mois pour chaque jeune</i>	4.2
<i>Nb d'entretiens minimum par mois pour un jeune</i>	2
<i>Nb d'entretiens maximum par mois pour un jeune</i>	10

largement des besoins des jeunes et des difficultés rencontrées par ces derniers. Lorsque les stages se déroulent comme prévu, on observe, sur la durée, une tendance à la diminution du nombre d'entretiens par mois.

STAGES

Stagiaires

Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2010, l'Antenne VIA a proposé un ou plusieurs stages à 14 jeunes. Parmi eux, seules 2 filles ont réalisé au moins un stage contre 12 garçons. La proportion de filles ayant suivi un stage est donc inférieure à celle ayant été accueillie lors des permanences.

La moyenne d'âge des stagiaires est de 20 ans. Il est intéressant de noter qu'elle est plus élevée que celle des jeunes accueillis en permanence. Par ailleurs, la moitié des stagiaires avaient plus de 20 ans.

Stages

Au total, ces 14 jeunes ont réalisé 36 stages, dont 10 étaient encore en cours au 30 juin.

Il importe de préciser que ces 36 stages n'équivalent pas à 36 lieux de stage différents. En effet, sur ces 36 stages, la majorité a simplement été des reconductions de stages au

sein de la même institution. A ce jour, la pratique a fait ressortir que les lieux de stages, principalement les entreprises, préfèrent prendre une stagiaire à l'essai pendant une à deux semaines avant de s'engager pour une plus longue période. D'une certaine manière, cette pratique augmente artificiellement le nombre de stages réalisés. En ne comptabilisant que le nombre de lieux de stage par jeune, nous recensons au total 20 stages pour ce premier semestre.

En revanche, ce renouvellement des stages sur le même lieu de travail n'influence pas le nombre de jour et d'heure de stages réalisés par les jeunes. Avec, en moyenne, des semaines de stages d'un peu plus de 35 heures, la majorité des stages réalisés étaient à plein temps, soit 8 heures par jour, 5 jours par semaine. Ce résultat fait ressortir quelques changements vis-à-vis du projet initial. En effet, si le projet initial prévoyait que seuls les stages « Transit » étaient à plein temps, la pratique montre pour le moment que les stages « Déclat » et « Relais » peuvent également être à plein temps. De fait, le nombre d'heures de stage par semaine est fixé au cas par cas en prenant en compte la situation du jeune et, dans une certaine mesure, des lieux de stages.

	Stages		
	Nb stage	Nb Jour	Nb heure
Garçon	31	563	4'193
Fille	5	103	683
Total	36	666	4'876

Type de stages

Si dans le projet initial les stages étaient séparés en trois catégories, à savoir les stages « Décllic », « Relais » et « Transit », dans la pratique la différenciation n'est pas toujours aisée. Malgré cela, chacun des stages est recensé selon cette distinction. D'une certaine manière, nous aurions pu nous attendre à trouver une proportion de stages

Type de stage

	Qte	%
Décllic	13	36%
Relais	19	53%
Transit	4	11%
Total	36	100%

décroissante à partir du stage « Décllic ». Or, les stages « Relais » sont un peu plus fréquents que les « Décllic ». Soulignons d'ailleurs à ce propos, que la plupart des stages « Décllic » sont de fait souvent une période d'essai d'une ou deux semaines au sein d'une entreprise / d'un service de la Ville avant de commencer un stage de plus longue durée.

Concernant les stages « Transit », ils sont bien évidemment encore peu nombreux, le projet étant encore dans sa phase de démarrage. Ceci est d'autant plus vrai lorsque l'on considère que seuls deux stagiaires sont concernés par ces stages « Transit ». Ainsi, les 4 stages qui apparaissent dans le tableau ci-dessus ne sont de fait que deux stages « Transit » renouvelés à la fin du mois de juin.

La distinction entre les stages « Décllic », « Relais » et « Transit » était initialement basée sur la durée du stage et le nombre d'heures par semaine, mais également sur le lieu du stage. Ainsi, les stages « Décllic » correspondaient à des stages au sein d'un service de la Ville et/ou d'une association, les « Relais » de même et les « Transit » au

Lieux de stage

	Qte	%
Service Ville	9	25%
Association	3	8%
Entreprise	24	67%
Total	36	100%

sein d'une entreprise. La pratique montre que cette caractérisation de ces trois types de stages est, pour le moment, inopérante. En effet, les stages « Décllic » et « Relais » sont actuellement largement accomplis au sein d'une entreprise. Ainsi, malgré la dénonciation de la convention entre l'Antenne VIA et Interface entreprise, les deux-tiers des stages ont été réalisés au sein d'entreprises.

Cette très forte proportion de stages en entreprise est peut-être un élément essentiel pour permettre aux jeunes de trouver un apprentissage ou un emploi. Sur les 14 jeunes ayant suivi un stage, 6 commenceront en août un CFC. Or, pour chacun d'entre eux, cet apprentissage se fera au sein de l'entreprise dans de laquelle ils étaient en stage.

Réussite des stages

La réussite des stages peut être évaluée de plusieurs manières. Cette analyse requiert principalement une approche qualitative. Pour faire au plus simple, l'interruption d'un stage peut être un premier indicateur. Pour ce premier semestre, seuls deux ont été interrompu et un n'a pas été reconduit. Les jeunes ont réussi, dans ce sens, à montrer une certaine constance et persévérance lors de ces stages. Ce facteur peut donc déjà être considéré comme un premier indicateur de réussite.

Interruption

	Qte	%
Non-interrompu	33	92%
Interrompu	3	8%
Nb de stage	36	100%

Par ailleurs, les 6 jeunes ayant trouvé un CFC pour le début de l'année scolaire auxquels s'ajoute un jeune qui commence un stage de transition à la COOP – pouvant déboucher sur un AFP, un CFC ou un emploi – et un autre qui a trouvé un emploi à l'essai peuvent être considérés comme un deuxième indicateur de succès. Toutefois, il importe de rester prudent dans nos conclusions et de suivre ces jeunes pour s'assurer qu'ils réussiront à se maintenir dans leur nouvelle situation. En effet, le fait de commencer une formation ou un emploi doit être considéré comme une première étape seulement et non pas comme un succès définitif. L'un des principaux enjeux du processus VIA sera le maintien sur le long terme du rythme et des compétences acquis lors des différents stages.

L'équipe VIA

Accueil familial de jour

Modèle de contrat de travail

1. Objet et durée du contrat

Le présent contrat est conclu entre la structure de coordination _____, ci-après l'employeur, et M./M^{me} _____ accueillant-e familial-, ci-après l'employé-e.

L'autorisation d'accueillir des enfants au domicile de l'employé-e a été délivrée le _____ par l'évaluation des lieux de placement (ELP) de l'Office de la Jeunesse, du département de l'instruction publique pour une durée de _____ et une capacité maximale de _____ enfants pouvant être accueillis simultanément.

1.1 Objet du contrat

¹ Le présent contrat a pour objet l'accueil de jour, contre rémunération, d'enfants de moins de 12 ans, confiés par l'employeur à l'employé-e autorisé-e pour participer à leur prise en charge, leur développement et leur épanouissement.

² L'employé-e s'engage à accueillir des enfants sans distinction de sexe, d'origine, de nationalité ou de religion notamment.

1.2 Durée du contrat

¹ Le contrat est conclu pour une durée indéterminée dès le _____.

2. Obligations de l'employé(e)

2.1 Obligation d'être rattaché à une structure de coordination

L'employé-e exerce son activité sous l'égide de la structure de coordination, son employeur, qui l'engage et la rémunère. L'employé-e ne peut accueillir que les enfants qui lui sont confiés par l'intermédiaire de l'employeur.

2.2 Travail personnel

L'employé-e s'acquitte personnellement de sa tâche et ne peut la déléguer à un tiers que dans les cas prévus par le cahier des charges, avec l'autorisation de l'employeur.

2.3 Lieu de travail

¹ Le lieu de travail est le domicile de l'employé-e et son périmètre immédiat.

² En cas d'activités sortant de ce périmètre, comme des excursions, l'employé-e doit obtenir l'accord de l'employeur ou de la famille placeuse.

³ En cas de déménagement, l'employé-e en informe à l'avance l'employeur.

2.4 Diligence

¹ L'employé-e exécute son travail avec soin et dans le respect des besoins des enfants accueillis.

² En cas de difficultés ou de problèmes rencontrés dans l'exercice de l'activité, en particulier dans la prise en charge des enfants, il-elle informe immédiatement l'employeur.

2.5 Confidentialité

¹ L'employé-e s'engage à une stricte confidentialité pendant et après les rapports de travail sur les faits relatifs à la sphère privée, dont il-elle a pu avoir connaissance dans le cadre de son activité. Il-elle doit, notamment, ne révéler aucune information concernant les enfants accueillis et leur famille à des tiers.

² La violation de l'obligation de garder le secret constitue une faute grave.

³ L'obligation de confidentialité est levée à l'égard de l'employeur-e en cas de suspicion de maltraitance ou de tout autre événement grave en relation avec l'accueil des enfants.

2.6 Obligation d'aviser l'employeur

¹ Si l'employé-e est empêché-e de travailler pour cause de maladie ou d'accident, il-elle en informe immédiatement l'employeur. Dès le 3^e jour d'incapacité de travail, l'employé-e est tenu-e de fournir un certificat médical.

² Tout changement concernant des éléments contenus dans le contrat de travail doit être annoncé sans délai, par exemple déménagement, naissance, état civil.

2.6 Maladie ou accident d'un enfant durant l'activité d'accueil

¹ En cas de maladie ou d'accident d'un enfant survenant durant l'accueil, l'employé-e prend toutes les mesures d'urgence nécessaires et informe l'employeur-e sans délai.

3. Horaire d'accueil et activité en dehors des plages horaires habituelles.

3.1 Horaire d'accueil

L'activité d'accueil se déroule de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi.

4. Obligations de l'employeur

4.1 Protection de la personnalité de l'employé-e.

L'employeur protège et respecte la personnalité de l'employé-e au sens de l'art 328 CO.

4.2 Assurance responsabilité civile

L'employeur assure l'employé-e contre les éventuels dommages qu'il-elle pourrait causer, par négligence, aux enfants ou à des tiers, du fait de son activité, à l'exclusion des dommages résultant de l'utilisation d'un véhicule automobile.

4.3 Salaire

¹ Le salaire est fixé à l'heure et par enfant à raison de Fr.5.-...net

² Il est versé mensuellement en fonction des heures de garde et du nombre d'enfants accueillis, selon une fiche de présence validée par la famille placeuse et remise à l'employeur, au plus tard le 5 du mois suivant.

³ Le salaire est indexé chaque année (indexation fixée sur la base de l'indice genevois du coût de la vie de décembre).

⁶ L'employeur fournit chaque mois à l'employé-e, un décompte de salaire détaillé.

4.4 Frais de repas, collations et soins aux enfants

Une indemnité versée mensuellement est allouée pour rembourser les frais effectifs de repas, collations et soins aux enfants.

4.5 Assurances sociales obligatoires

¹ Le salaire est soumis au prélèvement des charges sociales obligatoires, en particulier assurance-vieillesse et survivants, assurance-invalidité, assurance perte de gain en cas de service et de maternité, assurance-chômage, allocations familiales, assurance-maternité genevoise, assurance-accidents, voire prévoyance professionnelle.

4.6 Assurance collective perte de gain en cas de maladie

¹ L'employeur couvre l'employé-e auprès d'une assurance collective pour indemnités journalières en cas de maladie.

² Les primes d'assurance maladie indemnités journalière sont réparties à parts égales entre l'employé-e et l'employeur.

4.7 Vacances

¹ L'employé-e a droit à cinq semaines de vacances en temps libre par année.

² L'employeur fixe la date des vacances en tenant compte des besoins de l'employé-e et de l'intérêt des enfants accueillis.

³ La date des vacances est fixée, en principe, au minimum deux mois à l'avance.

⁴ Un pourcentage de 10,64% afférent aux vacances est ajouté au salaire brut mensuel.

4.8 Jours fériés

L'employé-e a droit aux jours fériés suivants, sans que cela n'entraîne une réduction de salaire. En cas d'activité à temps partiel, il faut que l'accueil d'enfants soit normalement prévu le jour en cause :

- 1^{er} janvier
- Vendredi-Saint
- Lundi de Pâques
- Ascension
- Lundi de Pentecôte
- 1^{er} août
- Jeûne genevois
- Noël
- 31 décembre

5. Fin des rapports de travail

5.1 Délais de résiliation

¹ Pendant le temps d'essai, de trois mois à partir du début des rapports de travail, chacune des parties peut résilier le contrat, moyennant un préavis de 7 jours nets.

² Après le temps d'essai, le contrat peut être résilié par chacune des parties, moyennant un délai d'un mois pour la fin d'un mois pendant la première année de service, de deux mois pour la fin d'un mois ultérieurement.

5.2 Certificat de travail

L'employeur fournit à l'employé-e un certificat de travail à la fin des relations contractuelles.

29 mai 2009

ACCUEIL FAMILIAL À LA JOURNÉE

THÈME	ACTUELLEMENT	CONTRAT-CADRE	VALIDÉ/VOTÉ LE
AUTORISATION D'ACCUEIL D'ENFANTS	ELP Evaluation des Lieux de Placement (Office de la Jeunesse)	ELP Evaluation des Lieux de Placement (Office de la Jeunesse)	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ CONTRAT DE TRAVAIL ➤ CAHIER DES CHARGES POUR ACCUEILLANTES FAMILIALES 	Rien	Préavisés favorablement par la Commission <i>social-jeunesse de l'ACG</i>	<p>Voté à une large majorité le 14.11.2008.</p> <p>Voté le 29.05.2009: 10 oui, 5 abstentions.</p>
CHARGES SOCIALES	Aucune	Charges sociales obligatoires: AVS, AI, APG, AC, AMG, assurance accidents et prévoyance professionnelle	Validé le 14.11.2008.
ASSURANCE COLLECTIVE PERTE DE GAIN	Aucune	80% du salaire moyen des 6 derniers mois, dès le 3 ^{ème} jour d'absence	Voté à une large majorité moins 5 abstentions le 29.05.2009.
VACANCES	Non payées	5 semaines, taux 10.64%	Voté à une majorité évidente le 14.11.2008.

ACCUEIL FAMILIAL À LA JOURNÉE

THÈME	ACTUELLEMENT	CONTRAT-CADRE	VALIDÉ/VOTÉ LE
HEURES DE TRAVAIL	Aucun contrôle	50h par semaine maximum. Exceptions gérées par la structure de coordination nb: 50h = 100%	Validé le 23.01.2009.
HEURES DE TRAVAIL DE NUIT entre 19h et 7h	Se négocie de cas en cas	Ces heures ne sont pas majorées	Voté à l'unanimité le 23.01.2009.
ÉCHELLE DE REMUNERATION	Prix unique par heure et par enfant, en principe CHF 4.- / 5.-	CHF 5.- net	Voté à une large majorité moins 6 abstentions le 16.11.2009.
TARIFS DE PENSION	Prix unique par heure et par enfant, en principe CHF 4.- / 5.-	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En fonction des revenus du groupe familial, seuil minimal CHF 30'000.- plafonné à CHF 160'000.- ➤ 80% de l'échelle des Institutions de la Petite Enfance 	Validé le 23.01.2009 Voté le 29.05.2009: 6 oui, 3 non, 6 abstentions.
ABSENCES DE L'ENFANT	Non payées	Salaire garanti un mois. La structure peut proposer l'accueil d'un autre enfant	Voté à l'unanimité les 24.04.2009 et 29.05.2009.

ACCUEIL FAMILIAL À LA JOURNÉE

THÈME	ACTUELLEMENT	CONTRAT-CADRE	VALIDÉ/VOTÉ LE
SUBVENTIONNEMENT DES COMMUNES	Aucun	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les communes subventionnent les enfants non scolarisés ➤ Les Communes subventionnent, en principe, les places des enfants domiciliés sur leur territoire. Les Communes déterminent les critères d'attribution des places (lieu de domicile, travail des parents) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Voté à une très large majorité le 14.11.2008. ➤ Validé les 24.04.2009 et 29.05.2009.
PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE	Aucune	CHF 5'000.- par place à 100%	Voté à la majorité moins 2 abstentions le 24.04.2010.
CONTRAT-CADRE	Aucun	Validation de l'ensemble des dispositions du contrat-cadre	Voté le 29.05.2009: 10 oui et 5 abstentions.

SERVICE DES ECOLES ET INSTITUTIONS POUR L'ENFANCE

Barème de traitement des patrouilleuses scolaires,
valable dès le 1er janvier 2010

Au 1er janvier 2010, le barème indexé à l'indice genevois des prix à la consommation est augmenté de 0.48 %.

	Salaire de base	inclus 10,64 % d'indemnité vacances	inclus 13,04 % d'indemnité vacances dès 57 ans dans la 6eme année d'activité
<u>1ère année d'activité</u>	Fr. 28.45	Fr. 31.50	Fr. 32.15
<u>2ème année d'activité</u>	Fr. 31.10	Fr. 34.40	Fr. 35.15
<u>3ème année d'activité</u>	Fr. 33.55	Fr. 37.10	Fr. 37.90
<u>4ème année d'activité</u>	Fr. 36.00	Fr. 39.85	Fr. 40.70

Les annuités sont accordées à fin août aux personnes qui ont été engagées au plus tard au 31 décembre de l'année précédente.

Annexe 7
Co. Cohésion
Sociale

Annexe P

Co-cathédrale
sociale

NETTOYAGE DES PREAUX

Année 2010 - mandats annuels attribués à des entreprises pour le nettoyage des préaux

<u>Entreprises sociales :</u>	compte 314370	
Montfleury	Frs	129'497.03 TTC
Réalise	Frs	155'056.98 TTC
Le Vallon	Frs	180'014.80 TTC
L'Orangerie	Frs	146'689.40 TTC
Sous-total 1	Frs	611'258.21 TTC
L'Orangerie	Frs	28'406.40 TTC (vider et trier les poubelles Copyrart)
L'Orangerie	Frs	16'140.00 TTC (désinfection des poubelles Copyrart)
Sous-total 2	Frs	44'546.40 TTC
<u>Entreprises privées :</u>		
ProNet	Frs	40'694.32 TTC (préau des Pâquis)
<u>Entreprises sociales :</u>	compte 314870 (particulier pour Vidollet)	
L'Orangerie	Frs	3'943.50 TTC
Total - mandats annuels	Frs	700'442.43 TTC

Année 2010 - nettoyage des préaux avant votations (3 fois en 2010) dans 7 écoles (6 votations prévues en 2011)

<u>Entreprises privées :</u>	compte 314370	
Net Inter	Frs	7'924.74 TTC (Frs 2'641.58 TTC, l'intervention).

Interventions ponctuelles, principalement des "à fonds" (karcher) Activités effectuées et réparties entre les quatre les entreprises sociales susmentionnées **compte 314370**

Avant la rentrée scolaire	Frs	16'851.77 TTC
Durant l'année	Frs	7'246.72 TTC au 24.9.2010
Sous-total	Frs	24'098.49 TTC

TOTAL GENERAL	Frs	732'465.66 TTC	(comprenant les 2 comptes)
----------------------	------------	-----------------------	-----------------------------------

Annexe 9

Co-Whoinn
socialeVille de Genève
Service des espaces verts

Nettoyage complémentaire des espaces verts - 2010

Mandats à des prestataires privés

Activité	Rive	Période	Site	Montant	Prestataire				
Vidage des corbeilles et ramassage des déchets	Rive droite	Semaine	St-Jean (couverture CFF)	SFr. 6'600	l'Orangerie entreprise sociale				
		Week-ends	Cropettes, Jardin des Alpes, La Perle-du-Lac Mon Repos, Mont Blanc (square) Moynier, St-Jean (couverture CFF) St-Jean (parc) Wilson (quai)	SFr. 22'500	Messerli SA				
	Rive gauche		Week-ends	Acacias Ancien Palais, Bastions Bertrand Bois-de-la-Bâtie Eaux-Vives Gourgas Gustave-Ador (quai) Jardin Anglais La Grange Malagnou Cirque (place)	SFr. 57'400	ProP SA			
				Balayage des chemins	Rive gauche	Week-ends	Jardin Anglais Bastions	SFr. 48'900	Setex Eric Yersin
				Nettoyage Fêtes de Genève	Rive droite rive gauche	juillet - août	Quai Wilson, square Mont-Blanc, Jardin anglais, quai Gustave-Ador	SFr. 66'200	ProP SA

Total 2010

SFr. 201'600 TTC

2) Montant annuel disponible au budget pour l'entretien du mobilier urbain dans les parcs

Compte budgétaire	Libellé	Budget 2009	Comptes 2009	Budget 2011
311 400	Achat monuments, fontaines et mobilier urbain *	SFr. 15'000.00	SFr. 58'573.45	SFr. 15'000.00
313 400	Fourniture monuments, fontaines et mobilier urbain *	SFr. 55'000.00	SFr. 51'819.78	SFr. 55'000.00
315 400	Entretien monuments, fontaines et mobilier urbain *	SFr. 50'000.00	SFr. 47'114.16	SFr. 36'000.00

* l'ensemble de ces 3 lignes de comptes budgétaires est consacré au mobilier urbain.

	Budget 2009	Réel 2009	Budget 2010
Serv 318 Honoraires et prestations de service	883'500.00	994'684.36	895'075.00
318050 Affranchissements, courrier exprès	8'000.00	5'263.10	8'000.00
318200 Travaux photo. Effectués par tiers	0.00	2'221.60	0.00
318250 Transports effectués par des tiers	15'000.00	567.76	0.00
318260 Aménagt expos, maquettes et plans	2'500.00	0.00	1'000.00
318290 Prestations des graphistes	1'500.00	15'068.89	1'500.00
318360 Destruction des résidus (Cheneviers, Châtillon)	416'000.00	314'192.48	360'000.00
318330 Emoluments pour l'établissement de docum	20'000.00	25'826.75	25'000.00
318380 Expertises effectuées par des tiers	65'000.00	32'599.04	25'000.00
318390 Honoraires divers	120'000.00	256'132.77	180'075.00
318400 Honoraires d'avocats et de notaires	0.00	7'664.75	0.00
318420 Cachets (concerts, conférences, etc...)	184'000.00	62'239.00	184'000.00
318510 Frais de réception pour des tiers	2'000.00	365.95	2'000.00
318550 Prestations pour services divers	0.00	2'294.34	3'000.00
318560 Enlèvement des autres résidus et encombr	17'000.00	56'086.56	45'000.00
318590 Enlèvement du bois	32'000.00	72'633.26	60'000.00
318600 Enlèvement de ferraille	500.00	1'648.11	500.00
318610 Organisation/production d'événements	0.00	139'880.00	0.00

Anhère II
Co Opération
Société